

# UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE



## ÉCOLE DE GESTION

### LES DÉTERMINANTS DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE DES SERVICES JURIDIQUES AU QUÉBEC

Par

**Boukary TRAORÉ**

*mémoire présenté à l'école de gestion*

*en vue de l'obtention du grade de*

*Maître ès Sciences (M. Sc.)*

*Maîtrise en Économique*

**Juin 2018**

© Boukary TRAORÉ, 2018



# Dédicace

*À mes Parents*

Salimata OUEDRAOGO

*et*

Zakaria TRAORE

*La science nous sera reconnaissante  
à la hauteur de notre contribution.*

## Remerciements

Ce mémoire est le fruit d'une collaboration étroite avec le Barreau du Québec dans le cadre d'un projet de recherche sur l'offre et la demande des services juridiques au Québec. Le projet a reçu le soutien de Mitacs dans le cadre du programme Mitacs Accélération. Je souhaiterais à travers ces lignes témoigner ma gratitude envers les personnes qui ont contribué à différents niveaux à la conception du présent document. Mes remerciements s'adressent à :

★ Kim LEHRER, professeure adjointe à l'école de gestion de l'Université de Sherbrooke, qui a bien voulu assurer la direction du projet de recherche et celle du présent mémoire. Je tiens à lui manifester ma reconnaissance pour le bénéfice dont j'ai pu tirer de sa riche expérience en matière de recherche. Sa proactivité, ses recommandations, suggestions et commentaires ont été d'une grande contribution pour cette belle expérience de recherche.

★ Jie HE, professeure titulaire à l'école de gestion de l'Université de Sherbrooke, pour la confiance qui m'a été accordée, en me confiant le projet de recherche dont la direction a été assurée par Kim LEHRER. Je tiens à lui traduire mes sincères remerciements, non seulement pour sa disponibilité à faire partie du comité de lecture du présent mémoire, mais aussi pour ses commentaires et suggestions qui ont été d'un grand apport pour ce mémoire.

★ Patrick RICHARD, professeur agrégé à l'école de gestion de l'Université de Sherbrooke, pour l'intérêt qu'il a manifesté pour cette recherche en acceptant d'être membre du comité de lecture. Ses pertinentes suggestions ont permis de rehausser la qualité du document.

★ Annick GARIÉPY et Marie-Ève LEBLOND du Barreau du Québec qui, par l'entremise de nombreux échanges, ont fortement contribué à l'avancement du projet.

★ Moumouni Krissiamba OUMINGA, doctorant en droit à l'UdeS, pour sa lecture.

Je remercie également les deux partenaires à savoir Mitacs et le Barreau du Québec pour l'appui financier qui a permis de mener à bon escient le projet de recherche.

Toutefois, le point de vue développé dans ce mémoire n'engage aucunement la responsabilité des personnes citées. Je demeure la seule personne responsable de la qualité, mais également des insuffisances liées à l'analyse qui a été effectuée dans ce mémoire.

# Table des matières

<b>DÉDICACE</b>	<b>i</b>
<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>ii</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	<b>iii</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b>	<b>v</b>
<b>LISTE DES FIGURES</b>	<b>vi</b>
<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS</b>	<b>vii</b>
<b>RÉSUMÉ</b>	<b>viii</b>
<b>1 INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>2 REVUE DE LITTÉRATURE</b>	<b>4</b>
2.1 Facteurs d'influence de la demande des services juridiques . . . . .	4
2.2 Facteurs d'influence de l'offre des services juridiques . . . . .	10
<b>3 MÉTHODOLOGIE</b>	<b>15</b>
3.1 Modèles d'offre et de demande des services juridiques . . . . .	15
3.1.1 Modèle structurel de demande de services juridiques . . . . .	15
3.1.2 Modèle structurel d'offre de services juridiques . . . . .	18
3.1.3 Modèle à équations simultanées . . . . .	22
3.2 Techniques d'estimation . . . . .	25
3.2.1 Méthodes à information limitée . . . . .	25
3.2.2 Méthodes à information complète . . . . .	27

<b>4</b>	<b>DONNÉES ET STATISTIQUES DESCRIPTIVES</b>	<b>28</b>
4.1	Données . . . . .	28
4.2	Statistiques descriptives . . . . .	30
4.2.1	Tableau de statistiques descriptives . . . . .	30
4.2.2	Tendances graphiques . . . . .	32
4.2.3	Corrélations . . . . .	35
<b>5</b>	<b>RÉSULTATS ET DISCUSSIONS</b>	<b>39</b>
5.1	Résultats des estimations d'ensemble . . . . .	39
5.1.1	Résultats de l'équation d'offre de services des avocats . . . . .	39
5.1.2	Résultats de l'équation de la demande de services des avocats . . . . .	43
5.2	Résultats des estimations par sous-groupes . . . . .	48
5.2.1	Résultats des estimations par genre : avocates versus avocats . . . . .	48
5.2.2	Résultats par domaine droit : droit des affaires, droit civil et droit criminel	52
<b>6</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>56</b>
<b>A</b>	<b>ANNEXES GRAPHIQUES</b>	<b>x</b>
A.1	Cartographie des régions de la province du Québec . . . . .	x
A.2	Taux de criminalité vs avocat(e)s pratiquant en droit criminel . . . . .	xi
A.3	Tendances de la proportion d'avocat(e)s ayant 10 ans ou moins d'expérience	xii
<b>B</b>	<b>TABLEAUX EN ANNEXES</b>	<b>xiii</b>
B.1	Variables, signes espérés et sources des données . . . . .	xiii
B.2	Champs couverts par le droit civil, criminel et des affaires . . . . .	xiv
B.3	Résultats des estimations de première étape des TMC . . . . .	xv
B.4	Comparaison avec les résultats sans retards et sans effets fixes . . . . .	xvi

## Liste des tableaux

1	Désignations et signes attendus des variables de l'équation de la demande . . .	18
2	Désignations et signes attendus des variables de l'équation de l'offre . . . . .	21
3	Classification des régions de l'échantillon selon la structure économique . . .	29
4	Statistiques descriptives des variables du modèle à équations simultanées . . .	31
5	Corrélations entre les variables dans chaque équation du MES . . . . .	38
6	Résultats des estimations d'ensemble du modèle à équations simultanées . . .	40
7	Résultats des estimations par genre et par domaine de pratique du droit . . .	49
8	Variables du MES, désignations, signes espérés et sources des données . . . . .	xiii
9	Champs de pratiques dans les domaines du droit civil, criminel et des affaires	xiv
10	Résultats des estimations de première étape des triples moindres carrés . . .	xv
11	Comparaison des résultats avec ceux sans retards et sans effets fixes . . . . .	xvi

## Table des figures

1	Tendances régionales du nombre de personnes par avocat . . . . .	32
2	Tendances régionales de la composition de l'effectif par genre . . . . .	34
3	Matrice de corrélations entre l'offre et les variables explicatives exogènes . . .	35
4	Matrice de corrélations entre la demande et les variables explicatives . . . . .	37
5	Cartographie des régions administratives de la province du Québec . . . . .	x
6	Taux de criminalité versus avocat(e)s pratiquant en droit criminel . . . . .	xi
7	Tendances des avocat(e)s ayant 10 ans ou moins d'expérience de pratique . . .	xii



## Liste des sigles et abréviations

BduQ	: Barreau du Québec
DMC	: Doubles Moindres Carrés
É-U.	: États-Unis
JBM	: Jeune Barreau de Montréal
JEL	: Journal of Economic Literature
INFRAS	: Information, Recherche et Analyse de la Société
ISQ	: Institut de la Statistique du Québec
MES	: Modèle à Équation Simultanées
MCGF	: Moindres Carrés Généralisés Faisables
MCO	: Moindres Carrés Ordinaires
MSP	: Ministère de la Sécurité publique
MVIC	: Maximum de Vraisemblance à Information Complète
MVIL	: Maximum de Vraisemblance à Information Limitée
OPQ	: Office des Professions du Québec
PIB	: Produit Intérieur Brut
SSH	: Sciences Sociales et Humaines
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
TMC	: Triples Moindres Carrés
TO	: Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec

## Résumé

Le marché québécois des services juridiques connaît une dynamique marquée par une croissance de l'offre et par l'existence des besoins juridiques non satisfaits. Une meilleure compréhension des forces qui gouvernent ledit marché s'avère ainsi nécessaire. C'est dans cet ordre d'idée que cette recherche entreprend de mener une investigation au sujet des déterminants de l'offre et de la demande des services juridiques. La stratégie d'investigation privilégie un modèle à équations simultanées (MES) qui est estimé à l'aide d'une technique à information complète en l'occurrence les triples moindres carrés (TMC) sur données régionales du Québec. Les preuves empiriques suggèrent que le PIB, la densité de la population et le salaire moyen régional déterminent positivement et significativement le nombre d'avocats au seuil de 1%. La demande pour les services des avocats se trouve façonnée par le revenu par habitant, les taux d'activité et de criminalité, les inventions brevetées, le nombre d'immigrants ainsi que le nombre de décès. Le message principal qui ressort de l'analyse est l'influence mutuelle, positive et significative au seuil de 5%, entre l'offre et la demande traduisant ainsi une interdépendance entre les deux facettes du marché québécois des services juridiques. Cette preuve constitue une contribution empirique de cette recherche à la littérature. L'analyse par sous-groupes quant à elle révèle une hétérogénéité par genre et par domaine du droit dans les comportements d'offre et de demande des services juridiques au Québec.

Classification JEL : C36 ; J20 ; K00 ; K14 ; K15.

Mots-clés : Offre, Demande, Avocats, Services Juridiques, MES, TMC, Québec.

# 1 INTRODUCTION

Les différentes professions, à la lumière des évolutions socio-économiques et politiques connaissent de profondes mutations. La profession des avocats n'est pas en marge de ces transformations, en partie, gouvernées par des mutations socio-économiques et démographiques qui affectent à la fois l'offre et la demande des services juridiques dans ladite profession.

Du côté de l'offre des services juridiques, le fait saillant qui se dégage est relatif à la tendance haussière observée dans quasiment toutes les économies du monde (Michelson, 2013). À titre illustratif, les données du Tableau de l'Ordre (TO) indiquent que le nombre d'avocats membres du Barreau du Québec (BduQ) a connu une augmentation de 16,64% sur la période allant de 2008 à 2017. Plusieurs analyses (Abel, 2012 ; Green, 2012 ; Halliday, 1986 ; Menkel-Meadow, 1986 ; Sander & Williams, 1989) se sont penchées sur les implications possibles de la tendance haussière de l'offre des services juridiques ; cependant, très peu d'études se sont intéressées aux facteurs explicatifs de cette tendance, surtout sous un angle économétrique. Selon Clark (1992), on devrait en premier lieu chercher à développer une explication du phénomène (comprendre les déterminants) avant même de s'intéresser aux implications.

Du côté de la demande des services juridiques, l'Observatoire des Services Professionnels (2013) rapporte l'existence de besoins juridiques non satisfaits dans la province, et ce, pour les ménages à revenus moyens. Une meilleure compréhension des déterminants de l'offre et de la demande des services juridiques s'avère donc nécessaire à la fois pour cerner la dynamique qui caractérise ce marché et pour la quête d'une meilleure adéquation entre l'offre et la demande.

C'est dans cet ordre d'idée que le Jeune Barreau de Montréal (2016) a lancé une interpellation à l'endroit du BduQ afin que ce dernier publie le plus adéquatement possible des statistiques relatives à l'offre et à la demande des services juridiques dans les différentes régions de la province. La présente recherche, à l'initiative du BduQ, intervient à la suite de cette interpellation à travers ce questionnement : *quels sont les déterminants de l'offre et de la demande des services juridiques au Québec ?* La question ainsi inscrite dans l'agenda de recherche est donc motivée par : (i) le désir du BduQ d'éclairer ses membres à travers des statistiques sur la profession en lien avec les réalités socio-économiques et démographiques des régions de pratique de la profession et (ii) par le vide empirique sur le sujet au Québec.

La présente recherche vise principalement à identifier les facteurs socio-économiques et démographiques qui déterminent l'offre et la demande des services des avocats au niveau de la province du Québec. Plus spécifiquement, et partant du principe que le tout n'est pas simplement la somme des parties, la recherche s'investit à l'analyse des effets hétérogènes dans les comportements d'offre et de demande des services des avocats, et ce : (i) par genre (ii) et par domaine du droit notamment le droit civil, le droit des affaires et le droit criminel<sup>1</sup>. Le choix porté sur ces domaines de pratique repose sur un sondage relatif à la nature et la fréquence des problèmes justiciables expérimentés quotidiennement par les Canadiens. Ce sondage, réalisé par le département de la justice du fédéral, établit que les problèmes de consommation et de dette qui sont du ressort respectif du droit civil et celui des affaires interviennent fréquemment dans le quotidien des Canadiens avec des fréquences de 22% et 20.4% respectivement (Currie, 2006). Autrement dit, sur 100 cas de problèmes de justice expérimentés, 22 des cas touchent le domaine du droit civil et 20 des cas le droit des affaires.

Une analyse axée sur l'offre et la demande des services juridiques serait d'une importance capitale et cela pour au moins trois raisons. Premièrement, la compréhension du mécanisme de fonctionnement du marché des services juridiques est d'une utilité primordiale, étant donné que la juridiction touche à tous les aspects de la vie politique, économique et sociale (Henderson & Zahorsky, 2011). Deuxièmement, l'analyse pourrait servir d'outil de veille pour le BduQ dans sa quête de la satisfaction du public. Troisièmement, elle pourrait également être utile à la connaissance en contribuant plus généralement à la littérature en économie du travail et plus particulièrement à l'alimentation de la littérature empirique quasiment absente au sujet des facteurs d'offre et de demande des services juridiques à l'échelle du Québec.

La démarche méthodologique de la présente recherche privilégie l'approche à équations simultanées dans la modélisation des comportements d'offre et de demande des services juridiques avec une prise en compte de la dépendance mutuelle qui existerait entre l'offre et la demande. L'analyse économétrique est basée sur des données de panel cylindré constitué des 17 régions économiques que compte la province sur la période allant de 2008 à 2016<sup>2</sup>.

---

1. Selon les informations fournies par le BduQ, 125 champs de pratique du droit regroupés en 22 domaines ont été répertoriés par l'inspection professionnelle.

2. L'analyse descriptive est faite sur un panel non cylindré. Le cylindrage dans les estimations (DMC, TMC) s'explique par le fait que ces techniques utilisent les valeurs prédites du nombre d'avocats et celles du nombre de notaires pour instrumenter le nombre de notaires et d'avocats en tant que régresseurs endogènes.

Les preuves empiriques issues de l'estimation par les TMC confortent l'interdépendance des deux facettes du marché québécois des services juridiques. En effet, l'évidence stipule qu'une demande pour des services de 100 avocats exprimée sur le marché des services juridiques se traduit en moyenne par une augmentation de l'offre de services de 21 avocats, et ce, au seuil de 5% de significativité. Parallèlement, un accroissement de la marge extensive d'avocats de 100 personnes induit une augmentation moyenne de la demande pour les services de 54 avocats. L'effet causal ainsi établi est significatif au seuil de 1%. Ces résultats constituent la principale contribution de cette recherche à la littérature empirique dédiée aux déterminants de l'offre et de la demande des services juridiques. L'enseignement qui peut être tiré c'est que l'offre et la demande ne sont pas deux segments indépendants.

Du côté de la demande pour les services des avocats, les estimations suggèrent que la criminalité et le nombre de décès sont inversement liés à la demande au seuil de significativité de 1%. Le revenu par habitant, le taux d'activité et les inventions brevetées déterminent positivement et significativement la demande aux seuils respectifs de 10 % ; 5% et 1%.

L'évidence qui a été menée stipule également que le comportement d'offre de services des avocats se trouve positivement et significativement façonné par le PIB et la densité de la population au seuil de 1%. Les résultats des estimations indiquent par ailleurs que le salaire hebdomadaire moyen régional détermine positivement le nombre d'avocats au seuil de 5%.

Outre les effets causaux d'ensemble établis, les estimations par genre (avocates et avocats) et par domaines du droit (civil, affaires et criminel) mettent en exergue une hétérogénéité dans les comportements d'offre et de demande. Ainsi, l'évidence par sous-groupes nous enseigne que les sous-segments du marché réagissent différemment à des variations de l'environnement socio-économique et démographique des régions de pratique de la profession d'avocat.

La suite de l'analyse est structurée en cinq sections. La section 2 est consacrée à la présentation du corpus théorique et empirique en lien avec les facteurs d'influence de l'offre et de la demande des services juridiques. La section 3 décline la méthodologie qui sera utilisée pour l'identification des déterminants de l'offre et ceux de la demande. La section 4 quant à elle est dédiée à la description des données ainsi qu'à l'analyse des statistiques descriptives. La section 5 présente, interprète et discute les résultats à la lumière de la littérature. Enfin, la section 6 du document conclut le travail et en tire quelques recommandations.

## 2 REVUE DE LITTÉRATURE

Cette section vise à faire le point sur l'état des connaissances, à la fois théoriques et empiriques, au sujet des déterminants de l'offre et de la demande des services juridiques. La question de recherche de la présente étude s'inscrit de façon générale dans la vague de littérature sur les facteurs d'offre et de demande en économie. Plus spécifiquement, elle est affiliée à la sous-littérature dédiée à l'offre et/ou à la demande des services juridiques. Ce segment de littérature peut être structuré en deux volets : (i) un premier volet mettant en exergue les facteurs qui déterminent la demande des services juridiques (ii) et un second volet qui élucide les facteurs potentiels susceptibles d'en expliquer les variations de l'offre.

### 2.1 Facteurs d'influence de la demande des services juridiques

Cette sous-section est consacrée à l'exploration du corpus théorique et empirique des facteurs pouvant induire une demande d'assistance, de conseils, de représentation ou d'expertises juridiques. In fine, elle passe en revue les facteurs qui déterminent la demande des services d'un professionnel juridique en général et ceux émanant des avocats en particulier.

La théorie de la demande en économie nous enseigne que la demande d'un bien ou d'un service dépend positivement du revenu du consommateur (cas normal) et négativement du prix du bien ou du service en question (cas ordinaire). En s'intéressant spécifiquement aux services juridiques et en s'inscrivant dans un ordre d'analyse similaire, on pourrait stipuler une relation négative entre la demande des services juridiques et leurs coûts d'accès. Les canaux par lesquels cette influence négative transite sont de trois ordres au moins. Premièrement, des coûts élevés pour l'obtention du service d'un professionnel juridique en général, et celui d'un avocat en particulier, peuvent limiter la demande à travers un effet désincitatif à la consommation du service en question. Deuxièmement, des coûts élevés pour l'accès des services d'un avocat, en détérioration du pouvoir d'achat, pourraient exclure une catégorie de clientèle ; ce qui restreint la demande. Toutefois, ce canal pourrait être moins pertinent lorsqu'il existe des interventions visant à favoriser l'accès aux services juridiques pour les demandeurs ayant un faible niveau de capacité financière. À ce sujet, on pense notamment au programme d'aide juridique existant au Canada et particulièrement au Québec.

Troisièmement, l'influence négative des coûts d'accès élevés sur la demande des services juridiques pourrait résulter d'un mécanisme de substitution. En effet, pour un service donné, lorsqu'un avocat charge un prix élevé à un client ce dernier pourrait recourir à un autre professionnel juridique lorsque celui-ci peut offrir le service en question, et ce, à un coût plus abordable. Toutefois, ce canal ne fonctionne que lorsque d'autres professionnels peuvent offrir les mêmes services à coûts abordables. Le mécanisme de substitution ne s'opère pas pour les services qui sont du ressort exclusif des avocats (donner des consultations et avis d'ordre juridique, préparer et rédiger un avis, une requête, une convention, etc.) comme le prévoit la loi sur le Barreau. Il convient de souligner qu'une mesure du prix des services juridiques constitue une tâche délicate du fait de l'existence d'une multitude de services ([Sander & Williams, 1989](#)). La non-disponibilité d'une série de données sur les coûts constitue une contrainte dont font face les travaux empiriques. La présente recherche n'y échappe pas à cette contrainte de données. En examinant les analyses relatives aux coûts des services juridiques, nous constatons que les avis des auteurs quant à l'effet sur la demande sont partagés.

[Cromwell et Anstis \(2016\)](#) ont mené une analyse axée sur l'accessibilité des services juridiques au Canada. Selon les auteurs, le fossé entre les besoins des services juridiques et l'habileté des individus à les obtenir continue de croître, et ce malgré l'aide juridique et d'autres moyens visant à favoriser l'accès à la justice. Ces auteurs pensent que le système de justice civile et familiale au Canada est complexe, lent en matière de délais et coûteux. Pour fixer les idées concernant le dernier élément, [Cromwell et Anstis \(2016\)](#) rapportent que les canadiens dépensent plus de 7.7 milliards de dollars par année pour les services juridiques. Selon ces auteurs, la barrière d'accessibilité c'est-à-dire l'existence d'une demande non satisfaite est liée en partie aux coûts élevés qui s'expliquent à son tour par la régulation à l'entrée de la profession. La présente recherche partage cette considération d'ordre économique relative aux coûts sans toutefois pouvoir y évaluer empiriquement l'ampleur de l'effet sur la demande pour des raisons de données manquantes sur les coûts des services juridiques.

Une autre analyse sur les coûts des services juridiques a été faite par [Yoon \(2016\)](#). Ce dernier, contrairement à [Cromwell et Anstis \(2016\)](#), pense que les coûts ne constituent pas un obstacle majeur à la demande des services juridiques. Selon [Yoon \(2016\)](#), les technologies de l'information et de la communication (TIC) contribuent sans doute à une baisse des

coûts des services juridiques tant pour les fournisseurs de ces services (avocats, notaires) que pour les demandeurs (clientèle individuelle, entreprises, gouvernement, etc.). Cet état de fait devrait conduire, selon l'argumentation de [Yoon \(2016\)](#), à une facilitation d'accès aux services juridiques ; ce qui contribuerait à l'accroissement de la demande desdits services.

Concernant le second élément avancé par la théorie de la demande c'est-à-dire le revenu, [Cromwell et Anstis \(2016\)](#) justifient l'existence d'une demande canadienne en services juridiques non satisfaite par le faible niveau de revenu des consommateurs relativement aux coûts d'accès des services désirés. Intuitivement, des individus avec des niveaux de revenu faibles seront incapables de satisfaire à leurs besoins de services juridiques pour un niveau de coût d'accès donné ; ce qui contribue en partie à expliquer l'existence d'une demande non comblée. Ainsi, nous pensons qu'il existe une relation entre le coût des services et le pouvoir d'achat mesuré dans les données par le revenu disponible par habitant, c'est-à-dire le revenu après réception des transferts et déduction faite des impôts et taxes. Pour un type de service et un niveau de coût donné, un revenu disponible élevé traduit la capacité de la clientèle individuelle à pouvoir satisfaire à leur besoin en biens de consommation et en services.

De façon générale, une analyse plus fine du mécanisme de connexion entre le niveau de richesse et la demande des services juridiques a été développée par [Clark \(1992\)](#). Son analyse stipule, par essence, que l'accroissement de la richesse des individus se traduit par un accroissement de la demande des services juridiques. L'argumentation de l'auteur consiste à dire qu'après la satisfaction des besoins alimentaires, d'abri et de passion, les individus se tournent subitement vers des désirs plus sophistiqués qui exigent l'élaboration de relations entre individus et organisations. Ces relations doivent être structurées par des règles et c'est à ce niveau qu'intervient la demande pour l'expertise des praticiens du droit ([Clark, 1992](#)).

Toujours dans la lignée des facteurs économiques de demande, une vague d'analyses ([Clark, 1992](#) ; [Pashigian, 1977](#) ; [Yoon, 2016](#)) met en avant l'activité économique comme vecteur important de la demande des services juridiques. L'analyse de [Yoon \(2016\)](#) ainsi que celle de [Clark \(1992\)](#) sont descriptives et manquent d'une évidence de cause à effet entre le niveau de l'activité économique et la demande de services juridiques. À notre sens, l'évidence conduite par [Pashigian \(1977\)](#) en étant à la fois théorique et empirique possède un avantage comparatif dans la littérature dédiée à l'offre et/ou à la demande des services juridiques.



En tout état de cause, il s'agit d'un papier fondateur dans l'analyse économétrique des déterminants de l'offre et de la demande des services juridiques. Du côté de la demande, les potentiels déterminants exogènes identifiés par [Pashigian \(1977\)](#) sont : le taux de divorce (nombre de divorces pour 1 000 habitants), le nombre accidents d'automobile, le nombre de firmes, le taux de croissance réel du produit national, le nombre de faillites commerciales, etc. À l'aide de données américaines allant de 1925 à 1970, [Pashigian \(1977\)](#) parvient à établir que la demande des services juridiques augmente significativement avec le taux de croissance de la production nationale et le taux de divorces. En effet, selon les preuves empiriques de l'auteur, les coefficients estimés selon différentes spécifications varient entre 1.52 et 2.07 pour la production nationale et, entre 0.30 et 1.14 pour les divorces<sup>3</sup>. Concernant les divorces, l'intuition qui se trouve derrière suggère que l'instabilité matrimoniale accroît le besoin d'assistance ou de conseils juridiques ([Pashigian, 1977](#)). Le Québec ne dispose cependant pas de données régionales sur les divorces permettant de dériver une évidence empirique. Quant à l'activité économique, l'auteur met en avant le volume des transactions comme canal de transmission. En effet, un accroissement de l'activité économique induit un accroissement du volume de transactions entre les agents économiques ; une partie de ces transactions requiert l'usage des services juridiques ; ce qui stimule la demande ([Pashigian, 1977](#)).

La démarche économétrique suivie par [Pashigian \(1977\)](#) pourrait, selon notre analyse, souffrir d'une limite. Cette insuffisance vient du fait d'avoir traité l'offre et la demande dans les estimations comme deux segments indépendants d'un même marché, celui des services juridiques. L'interdépendance entre l'offre et la demande suggérée par la littérature, si elle n'est pas prise en compte, pourrait sans doute affecter la qualité des résultats en termes de biais de variables omises. La présente recherche innove en modélisant l'interdépendance entre l'offre et la demande des services juridiques et apporte ainsi une contribution à la science.

Au niveau démographique, une population plus nombreuse est susceptible d'engendrer une forte demande de services juridiques ([Arthurs, 1973](#) ; [Pagliero, 2011](#)). L'analyse faite par [Arthurs \(1973\)](#) stipule que cette demande résulte de l'accroissement et de l'urbanisation d'une population de plus en plus consciente de ses droits notamment le droit de participer à la prise de décisions ; le droit à la protection à l'encontre de maux sociaux, économiques et

---

3. Ces coefficients représentent des élasticités et s'interprètent en termes de pourcentage.

physiques et le droit à la liberté. [Pagliero \(2011\)](#) quant à lui apporte un support empirique au sujet de la population. En effet, à travers une technique d'estimation basée sur les TMC, l'auteur aboutit à l'évidence empirique selon laquelle une augmentation de la taille de la population de 1% aux États-Unis (É-U.) se traduit, en moyenne et toutes choses égales par ailleurs, par une augmentation de la demande de services juridiques de l'ordre de 0.3%.

La géographie constitue un autre élément souligné par [Cromwell et Anstis \(2016\)](#) pour expliquer la barrière d'accessibilité aux services juridiques. Les auteurs soutiennent que la population rurale canadienne est rationnée en matière de services juridiques. Notre lecture de ce constat se rapporte à un élément d'ordre démographique. En effet, les zones rurales sont moins peuplées. En suivant le fil d'analyse de [Pagliero \(2011\)](#) et celui de [Arthurs \(1973\)](#), la faiblesse de la taille de la population pourrait générer une faible demande de services juridiques qui à son tour pourrait limiter l'offre ; ce qui expliquerait le rationnement.

Le fait que les services juridiques soient des biens de croyance, c'est à dire des services dont le demandeur n'a pas la connaissance nécessaire pour juger de la qualité, la demande pourrait être affectée par des éléments subjectifs tels que la confiance des demandeurs. En effet, lorsque les individus ou les entreprises manifestent une certaine confiance envers les praticiens du droit, ils seront plus enclins à demander leurs services en cas de besoin ; ce qui contribue à accroître la demande. Il est cependant difficile de quantifier l'effet causal. Information, recherche et analyse de la société (INFRAS) dans son rapport d'enquête sur le sentiment d'accès et la perception de la justice au Québec fournit quelques statistiques sur la confiance qu'ont les justiciables à l'endroit des acteurs des services juridiques, dont les avocats. En effet, sur un échantillon de 1 018 répondants, 51% affirment faire très ou assez confiance aux avocats. Cette proportion est en légère hausse par rapport à celle de 2006 qui se chiffrait à 50% selon la même source d'enquête ([INFRAS, 2016](#)). Étant donné que la confiance est un élément important dans la mise en place et le maintien d'une relation entre client et avocat, un accroissement du niveau de confiance pourrait à notre sens être interprété comme un facteur de rapprochement, ce qui pourrait stimuler la demande. Concernant l'enquête, elle a été réalisée par voix téléphonique et inclut des répondants de différents profils, notamment le genre, l'âge, la langue, la scolarité, la situation familiale, etc. Les proportions des différents profils sont constituées de manière à représenter le profil de la population québécoise.

Dans leur analyse, [Sander et Williams \(1989\)](#) suggèrent qu'une approche possible pour examiner la croissance de la demande des services juridiques consiste à examiner les divers changements qui ont intensifié l'activité judiciaire dans une zone de pratique donnée. Les auteurs mettent en exergue, entre autres, les forts taux de criminalité, l'augmentation du volume de divorces pour le cas des États-Unis. Selon [Sander et Williams \(1989\)](#), même si ces facteurs pris de façon isolée ne sont pas capables d'expliquer la demande des services juridiques, l'effet cumulé de ces facteurs pourrait en expliquer une portion substantielle. Ainsi, ces auteurs privilégient la théorie de l'effet cumulatif pour expliquer l'augmentation de la demande des services juridiques observée aux États-Unis dans les années 1970. Techniquement, nous pensons que cette théorie dite de l'effet cumulatif revient, du point de vue économétrique, à examiner des effets d'interactions entre certaines variables sur la demande des services juridiques ou encore à effectuer un test de significativité jointe des coefficients d'un certain nombre de variables identifiées sur la demande de services juridiques.

Toujours dans la vague d'analyses sur les facteurs d'influence de la demande, [Miller \(2012\)](#) pour sa part soutient que l'avancement et les changements continus dans les domaines de la technologie, du commerce et de la gouvernance induiront toujours un besoin de professionnels juridiques pour identifier de nouvelles formes et concepts juridiques.

L'offre des services juridiques en elle-même constitue un catalyseur majeur de la demande ([Abel, 2012](#) ; [Clark, 1992](#) ; [Gilson, 1990](#) ; [Priest, 1993](#) ; [Sander & Williams, 1989](#)). Sous cet angle de vue, [Clark \(1992\)](#) met en lumière la théorie de la demande induite par le professionnel juridique. L'interprétation intuitive de cette théorie consiste à dire qu'on a davantage besoin des services des professionnels juridiques parce qu'il y a de plus en plus de réglementations ou de règlementations implémentées par ces juristes ([Clark, 1992](#)). La présente recherche modélise cet aspect et l'auteur en est conscient des implications économétriques d'une telle dépendance de la demande vis-à-vis de l'offre (biais de simultanéité). Plus précisément, la modélisation de la dépendance mutuelle entre l'offre et la demande des services juridiques constitue une innovation de cette recherche par rapport à la littérature antérieure quasiment descriptive. Avant de se pencher sur la formalisation de cette interdépendance, la sous-section suivante expose les différents facteurs susceptibles d'influencer l'offre des services juridiques.

## 2.2 Facteurs d'influence de l'offre des services juridiques

Certains facteurs ont été identifiés par la littérature comme étant des déterminants potentiels de l'évolution de l'offre de services des professionnels juridiques dans une économie.

Tout d'abord, on a pensé dans la littérature sur les facteurs d'offre que le nombre de praticiens dans la profession juridique constitue un déterminant important des services qui y sont offerts. Une possibilité d'exercer un contrôle indirect sur l'offre consiste à contrôler directement le nombre de praticiens (Abel, 2012 ; Sander & Williams, 1989). Dans cet ordre d'idée, Abel (2012) défend la thèse du contrôle de la production des fournisseurs de services juridiques. Cette analyse est en phase avec celle de Sander et Williams (1989). Ces auteurs soulignent que les écoles de droits ont joué un rôle important dans la régulation de l'entrée dans la profession juridique aux É-U. Intuitivement, le contingentement des admissions dans les écoles ou facultés de droit aura un effet de limitation à court et moyen terme sur le nombre de graduations qui se répercutera sur le nombre d'entrants potentiels sur le marché des services juridiques. Nous pensons toutefois que le canal du contingentement pourrait être plus pertinent non pas à l'admission dans les écoles de droit, mais plutôt au niveau de l'entrée dans les Ordres professionnels juridiques (avocat et notaire) qui se fait à travers des examens.

Au-delà du contrôle de l'offre par le contingentement, Abel (2012) suggère dans son analyse la possibilité pour le gouvernement d'exercer un contrôle direct sur le nombre de professionnels juridiques en rendant ces derniers des employés de l'État. Autrement dit, il s'agit de rendre la profession juridique un monopole étatique. Le contingentement et l'option du monopole constituent en quelque sorte différents moyens de contrôle de l'offre en érigeant des barrières à l'entrée. Toutefois, selon Abel (2012), ces barrières peuvent se justifier seulement si elles démontrent la nécessité d'assurer un minimum de compétence. Le minimum de compétence recherché vise simplement à assurer une certaine qualité des services qui y sont offerts. Cette qualité est indispensable pour gagner la confiance de la clientèle. Bien que la possibilité du monopole soit un canal de contrôle de l'offre, elle ne constitue pas une réalité au Québec. En effet, les prestataires de services juridiques tels que les avocats et les notaires au Québec sont plutôt organisés en ordres professionnels et les membres oeuvrent tant dans le secteur privé que public. Toutefois, il convient de souligner que le contrôle de l'offre se fait implicitement à travers un ou plusieurs examens à l'entrée dans ces Ordres professionnels.

Une analyse plus fine du choix même porté sur une carrière juridique révèle que celui-ci est sujet en partie à des considérations d'ordre économiques. En effet, [Pashigian \(1977\)](#) démontre dans un modèle théorique que le nombre anticipé d'avocats dans une économie est une fonction croissante du retour sur investissement dans la formation juridique. Cette considération pourrait s'inscrire dans le prolongement du cadre d'analyse néoclassique en économie du travail qui, prédit que les individus ont davantage tendance à travailler ou offrir des services lorsque les salaires sont élevés. Le modèle développé par l'auteur prédit également une corrélation positive entre la marge extensive d'avocats (nombre) et la marge intensive des services (volume). Autrement dit, une augmentation du nombre d'avocats se traduit par un accroissement du volume des services offerts par ces professionnels juridiques. Les données en commerce international corroborent la corrélation positive entre le nombre de produits à l'exportation et le volume des exportations ([Bernard, Redding, & Schott, 2011](#)).

La principale difficulté dans l'investigation de [Pashigian \(1977\)](#) est liée, selon l'auteur, à l'inexistence d'une série de données sur le revenu des avocats. La présente recherche n'échappe pas également à ce problème de données manquantes sur le revenu ou le salaire des avocats.

Certains auteurs ([Arthurs, Weisman, & Zemans, 1986](#) ; [Cromwell & Anstis, 2016](#)) soulignent une disparité géographique des avocats canadiens en faveur des zones économiquement avancées et densément peuplées telles que Toronto, Montréal ou Vancouver. Pour fixer les idées, [Arthurs et al. \(1986\)](#) mentionnent par exemple que Toronto qui est une capitale provinciale et le centre commercial du pays regroupe 10% de la population totale et environ 25% des avocats. Cet état de fait semble corroborer avec les faits au niveau du Québec. En effet, selon les données du TO de 2017, 54,8% des avocats du Bas-du-Québec dont la ville du domicile professionnel se situe au Québec sont localisés dans la région de Montréal qui, à elle seule régroupe 24,19% de la population québécoise. Ces observations portent ainsi à croire que le choix de localisation de ces fournisseurs de services juridiques, dans le cadre professionnel, se trouve en partie influencé par des considérations d'ordre économique et démographique.

Concernant la considération démographique, une zone de pratique densément peuplée offre une opportunité de proximité physique entre les avocats et la clientèle. Cette proximité crée une certaine efficience dans la pratique surtout pour les services nécessitant un contact physique entre avocats et clients ([Baxter & Yoon, 2014](#)). Toutefois, il convient de souligner

qu'avec les TIC, les avocats peuvent prester des services en ligne. Il s'agit de la pratique à distance qui ne nécessite pas un contact physique entre avocat et client. À titre illustratif, l'entreprise américaine de courtage en ligne eBay règle environ 60 millions de cas de différends chaque année en ligne ([Jeune Barreau de Montréal, 2016](#)).

Concernant le facteur économique, des recherches ont mis en parallèle la récession économique et la baisse de l'offre des services juridiques. Dans le sillage des travaux effectués dans ce sens, [Replogle \(2016\)](#) mentionne l'arrêt de travail pour plus de 4 000 avocats aux États-Unis suite à la récession économique de 2007, et ce, pour la seule année 2009.

Toujours dans cette littérature dédiée à l'offre, des auteurs se sont spécifiquement intéressés à la configuration de l'offre en matière de genre. En effet, [Menkel-Meadow \(1986\)](#) met en exergue l'entrée importante des femmes dans la profession juridique aux É-U. depuis les années 1970 et qualifie cet état de fait de féminisation de la profession juridique. Une méta-analyse effectuée par [Michelson \(2013\)](#) révèle qu'à l'échelle mondiale le boom de l'entrée des femmes dans la profession juridique s'est produit aux environs des années 2000<sup>4</sup>.

Divers arguments ont été avancés pour expliquer la prédominance des femmes dans la configuration des professionnels de services juridiques. Selon [Menkel-Meadow \(1986\)](#), la démocratisation de l'éducation universitaire, les nouvelles méthodes de contraception ainsi que le mouvement international des femmes sont quelques facteurs explicatifs. [Michelson \(2013\)](#) quant à lui associe cette féminisation à l'augmentation même de la population des praticiens du droit. L'évidence empirique conduite par [Michelson \(2013\)](#) stipule qu'un doublement de la densité d'avocats, mesurée par le nombre de personnes par avocat, est associé en moyenne et toutes choses égales par ailleurs à un accroissement de 2.9 points de pourcentage de la population féminine d'avocats. Selon cet auteur, l'augmentation globale de l'offre des praticiens du droit a amélioré l'accès des services juridiques à la fois pour les hommes et pour les femmes. Toutefois, le fait que l'offre des femmes croît plus vite que celle des hommes, [Michelson \(2013\)](#) pense que l'offre globale a probablement amélioré l'accès aux services juridiques des femmes par rapport à celui des hommes. L'auteur conclut que l'augmentation globale de l'offre des services juridiques semble une bonne nouvelle à la fois pour les femmes à la recherche de carrières juridiques ainsi que celles à la recherche d'assistances juridiques.

---

4. Il s'agit d'une analyse menée sur un échantillon de 86 pays sur la période allant de 1970 à 2010.

Au Canada, plus spécifiquement dans la province du Québec, un constat similaire se dégage depuis quelques années au sujet de la prédominance des femmes dans l'ordre professionnel des avocats. En effet, c'est à partir de 2014 que le nombre d'avocates a commencé à surpasser celui des avocats avec un écart tendanciel qui se creuse davantage. À titre illustratif, l'ensemble des membres du BduQ était composé de 50,5% d'avocates et 49,63% d'avocats en 2014 (données du TO, 2014). Selon la même source de données, l'ordre de grandeur de ces chiffres s'établit à 52,41% d'avocates contre 47,59% d'avocats au 1<sup>er</sup> avril 2017. Selon notre analyse, cette configuration pourrait se justifier, en partie, par la structure de la population québécoise qui est à prédominance féminine (50,30% de femmes en 2016, données de l'ISQ).

Dans la lignée des facteurs d'offre, un certain nombre d'auteurs ([Henderson & Zahorsky, 2011](#) ; [McKamey, 2017](#) ; [Miller, 2012](#) ; [Susskind, 2010](#) ; [Yoon, 2016](#)) s'accordent à dire que les TIC bouleversent la pratique des professionnels du droit. Toutefois, les arguments relatifs aux effets sur l'offre des services sont divergents. En effet, [Henderson et Zahorsky \(2011\)](#) soutiennent que les TIC ont été un facteur explicatif de la stagnation de l'emploi juridique aux É-U. Selon l'analyse de ces auteurs, les tâches et devoirs jadis exécutés par les avocats ont été au fil du temps remplacés par la technologie conduisant ainsi à une baisse des coûts des services juridiques. Cette réduction des coûts a eu pour conséquence une diminution de l'offre des services juridiques via la baisse du revenu des professionnels juridiques. Une analyse similaire a été menée par [Susskind \(2010\)](#). Dans cet ordre d'argumentation, les TIC semblent être des substituts à certains services auparavant offerts par les avocats ; ce qui contribue à la baisse de l'offre de services de ces professionnels.

[McKamey \(2017\)](#), au contraire, souligne que les professionnels juridiques doivent être plus interactifs avec cette intelligence artificielle dans leur domaine de compétence. Les TIC sont alors perçus comme étant un input complémentaire dans la prestation des services ; ce qui devrait concourir à accroître l'offre des services juridiques via le gain de productivité. Les avocats pourraient se servir des TIC pour prester des services en ligne ([Miller, 2012](#)) ; faciliter la relation client-avocat en utilisant divers canaux de communication ([Yoon, 2016](#)). Tout ceci devrait contribuer, in fine, à l'augmentation de l'offre des services juridiques non seulement du point de vue individuel, mais aussi du point de vue collectif.

Lorsqu'on s'inscrit dans le courant d'analyse de la théorie du capital humain, l'offre de services des avocats pourrait être positivement influencée par une caractéristique individuelle de ces professionnels à savoir l'expérience de pratique. En effet, l'expérience en influençant positivement le salaire (Mincer, 1974), contribue à accroître l'offre. Le gain de productivité constitue un autre canal par lequel l'expérience des avocats pourrait influencer leur offre de services. Cependant, la théorie prévoit un retournement de tendance dans le long terme.

Clark (1992) étend sa théorie de la demande de services juridiques induite par l'offre pour mettre en évidence le cas inverse c'est-à-dire le cas où la demande stimule l'offre. La lecture intuitive que nous pouvons dériver de l'influence de la demande sur l'offre des services juridiques consiste tout simplement à dire que les opportunités de pratique pour les professionnels de services juridiques se trouvent, en partie, déterminées par l'existence même d'une demande de services juridiques. D'un point de vue économique, une pression de la demande sur l'offre des services juridiques contribue à maintenir les coûts d'accès de ces services à un niveau élevé. Toutes choses égales par ailleurs, cette pression participe au maintien des salaires de ces professionnels de services juridiques à un niveau élevé; ce qui stimule sans doute l'offre de services juridiques.

La littérature dédiée aux facteurs d'offre et de demande des services juridiques paraît, à notre sens, moins dense, quasiment descriptive et manque très souvent de preuves empiriques. La présente recherche s'inscrit dans cette vague de littérature et se veut une analyse économique appliquée au domaine juridique. La recherche tente de combler le vide empirique existant au Québec au sujet des déterminants de l'offre et de la demande des services juridiques. La démarche économétrique de l'analyse, en modélisant l'interdépendance qui existerait entre l'offre et la demande, se veut distinctive par rapport à la littérature antérieure. Au mieux de notre connaissance, il s'agit d'une innovation dans la littérature dont il est question. L'identification des effets causaux recherchés nécessite la définition d'une stratégie d'investigation appropriée. La section suivante décline cette stratégie d'investigation qui consiste à la fois à la spécification d'un modèle, à la description des données de l'analyse ainsi que la définition d'une technique d'estimation adéquate.



### 3 MÉTHODOLOGIE

La stratégie d’investigation consiste, entre autres, à la modélisation les différentes facettes (offre et demande) du marché des services juridiques ainsi qu’à la proposition d’une technique d’estimation adéquate permettant d’isoler les différents effets causaux recherchés.

#### 3.1 Modèles d’offre et de demande des services juridiques

##### 3.1.1 Modèle structurel de demande de services juridiques

La demande de services juridiques dans une zone de pratique peut, en partie, être expliquée par un ensemble de variables exogènes issues de l’environnement socio-économique et démographique. Cette demande émane des agents économiques notamment les ménages, les entreprises et le gouvernement. La demande de services juridiques dans la région  $i$  au temps  $t$  peut être exprimée comme fonction d’un vecteur  $X$  de variables constitué de  $k$  éléments.

$$D_{it} = f(X_{it}), \text{ avec } i = 1, \dots, I; t = 1, \dots, T \text{ et } X_{it} = (x_{1,it}, x_{2,it}, \dots, x_{k,it}) \quad (1)$$

Le choix des variables explicatives du modèle de la demande s’inspire de la littérature antérieure tant théorique qu’empirique. En postulant pour une forme linéaire dans les paramètres, le modèle structurel de la demande des services juridiques peut être formalisé comme suit :

$$D_{it} = \alpha_0 + \alpha_1 * Rev_{it} + \alpha_2 * Pop_{it} + \alpha_3 * Crim_{it} + \alpha_4 * Brev_{it} + \alpha_5 * Img_{it} + \alpha_6 * Act_{it} + \alpha_7 * Dec_{it} + \delta_i + \gamma_t + \mu_{it} \quad (2)$$

$$\text{avec } i = 1; \dots; 17 \text{ (les régions)} \quad \text{et } t = 2008; \dots; 2016 \text{ (années)}$$

Dans l’équation (2), excepté la constante  $\alpha_0$ , les  $\alpha_k$   $k = 1; \dots; 7$  représentent des paramètres inconnus captant les effets des facteurs auxquels ils sont associés sur la demande des services juridiques. Dans ladite équation, les variables de droite sont décrites comme suit :

**Rev** : mesure le revenu disponible par habitant. La théorie microéconomique du consommateur nous enseigne que la demande d'un bien ou d'un service dépend positivement du revenu du consommateur pour le cas normal. L'intuition derrière la formalisation théorique consiste à dire qu'un niveau de revenu élevé, en desserrant la contrainte monétaire, permet au consommateur de satisfaire à ses besoins en biens de consommation et en services, et ce, pour un niveau donné de prix. En considérant la normalité des services juridiques au sein de la société et en s'inscrivant dans cet ordre d'analyse, le revenu disponible par habitant pourrait influencer positivement la demande des services qui sont fournis par les avocats.

**Pop** : représente la taille de la population. Celle-ci constitue une clientèle potentielle des services juridiques. Une population nombreuse est génératrice d'une demande en services juridiques selon l'analyse faite par [Arthurs \(1973\)](#) et la preuve empirique apportée par [Pagliero \(2011\)](#). Ce dernier, à travers une estimation par les triples moindres carrés, aboutit à l'évidence empirique selon laquelle une augmentation de la population de 1% aux États-Unis se traduit, toutes choses égales par ailleurs, par une augmentation de la demande de 0.3%.

**Crim** : est une indication du taux de criminalité mesuré par le nombre d'infractions au Code criminel rapporté à 100 000 habitants<sup>5 6</sup>. [Sander et Williams \(1989\)](#) suggèrent la criminalité comme un facteur potentiel pouvant expliquer la demande en assistance juridique. Selon le constat rapporté par ces auteurs, les taux de criminalité élevés aux États-Unis dans les années 1970 étaient en phase avec la demande croissante de services juridiques observée durant la même période. À notre sens, cette considération est d'autant vraie lorsqu'on se réfère au domaine spécifique du droit criminel. Toutefois, une réduction de la criminalité n'est pas incompatible avec une croissance de la demande des services juridiques d'ensemble lorsqu'on se place dans le champ d'analyse dédié à l'économie du crime. En effet, le crime est perçu dans ce courant d'analyse comme étant une externalité négative qui génère une perte nette sociale ([Becker, 1968](#)). Selon [Freeman \(1999\)](#), [Ehrlich \(1996\)](#), une réduction de la criminalité s'accompagne d'une réduction des ressources publiques et privées engagées pour lutter contre le fléau ; ce qui peut, en partie, être allouées à satisfaire les besoins juridiques.

---

5. Pour faciliter l'interprétation du coefficient associé au taux de criminalité, la forme logarithmique de la variable est introduite dans les régressions. Le coefficient représente donc une semi-élasticité.

6. Cette mesure prend en compte les infractions contre la personne, les infractions contre la propriété et autres infractions au Code criminel. Les infractions relatives à la conduite d'un véhicule sont exclues.

**Brev** : dénombre les inventions brevetées. La demande de brevets touche le domaine juridique notamment le domaine du droit de la propriété intellectuelle. Un accroissement du nombre d'inventions brevetées est donc susceptible de stimuler la demande d'expertise ou d'assistance en droit de la propriété intellectuelle concourant ainsi à l'augmentation de la demande globale des services juridiques. Dans son argumentation, [Miller \(2012\)](#) mentionne l'effet stimulant des avancements technologiques dans les différents secteurs d'activités sur la demande des services juridiques. Selon notre analyse, ces avancées déboucheraient en partie à la mise en place de brevets pouvant ainsi induire des besoins en services juridiques.

**Img** : représente le nombre d'immigrants<sup>7</sup>. [Clark \(1992\)](#) soutient que le mouvement international des individus induit une demande en services juridiques. De notre point de vue, ce mouvement semble plus lié à la demande en expertises juridiques relatives au droit de l'immigration. En tout état de cause, cela devrait concourir à accroître la demande globale.

**Act** : est une indication du taux d'activité de chaque région, mesuré par le pourcentage de la population active de la région par rapport à l'ensemble de la population de 15 ans et plus. Du point de vue de la théorie de la localisation géographique des activités économiques, les grands centres encore appelés espaces centraux sont caractérisés par une forte concentration des activités de production et de consommation. Pour ladite théorie, ces centres sont les lieux par excellence où se manifeste la demande des facteurs de production et/ou de services du fait de la présence d'un grand nombre d'unités de production. Sous cet angle, on pourrait s'attendre à une influence positive du taux d'activité sur la demande des services juridiques.

**Dec** : contrôle pour le nombre de décès. Les avocats tout comme les notaires interviennent en cas de décès dans l'arbitrage de successions, la rédaction de testament, etc.

Le terme de perturbation de l'équation de la demande (2) est composé d'un effet individuel fixe appelé effet régional ( $\delta_i$ ), d'un effet temporel ( $\gamma_t$ ) et d'une composante idiosyncratique ( $\mu_{it}$ ). Les effets temporels permettent de tenir compte des changements inobservables qui interviennent au cours des années et qui affectent la demande de la même manière dans toutes les régions. Quant aux effets régionaux, ils sont invariants dans le temps et contrôlent pour l'hétérogénéité fixe inobservée, spécifique à chaque région et qui affecte la demande.

---

7. Selon la compilation de l'ISQ, les immigrants sont constitués des réfugiés, des immigrants économiques et autre catégorie d'immigrants.

Le Tableau 1 récapitule les différentes variables explicatives de la demande de services juridiques spécifiées dans l'équation (2) ainsi que les différents signes anticipés.

Tableau 1: Désignations et signes attendus des variables de l'équation de la demande

Variables explicatives	Désignations	Signes attendus
	variable dépendante : demande	
Revenu disponible par habitant	Rev	Positif +
Population totale	Pop	Positif +
Log du taux de criminalité	Crim	Ambigu +/-
Nombre d'inventions brevetées	Brev	Positif +
Nombre d'immigrants	Img	Positif +
Taux d'activité	Act	Positif +
Nombre de décès	Dec	Ambigu +/-

Source : construction de l'auteur à partir des considérations d'ordre théoriques et empiriques.

### 3.1.2 Modèle structurel d'offre de services juridiques

L'offre des services juridiques peut être appréhendée par une fonction qui met en relation un ensemble de variables explicatives (déterminants) et une variable dépendante qui est l'offre elle-même comme indiqué par l'équation (3). Cette équation matérialise le comportement des avocats en matière d'offre de services sur un marché donné. Dans ladite équation,  $O_{it}$  reflète l'offre en termes de marge extensive d'avocats (nombre d'avocats) dans la zone  $i$  au temps  $t$ . Cette offre est déterminée non seulement par un certain nombre de facteurs socio-économiques et démographiques propres à la zone, mais aussi par des caractéristiques propres aux avocats qui desservent ce segment de marché. L'ensemble de ces facteurs se trouve consolidé dans  $Z_{it}$  qui est un vecteur constitué des  $h$  déterminants de l'offre.

$$O_{it} = g(Z_{it}), \text{ avec } i = 1, \dots, I; t = 1, \dots, T \text{ et } Z_{it} = (z_{1,it}, z_{2,it}, \dots, z_{h,it}) \quad (3)$$

Le choix des variables de la fonction d'offre se rapporte : (i) au choix des différents déterminants et (ii) au choix de la variable de gauche qui est l'offre elle-même. Pour ce qui concerne l'offre, il s'agit des services qui, contrairement aux biens, sont intangibles.

Il est donc difficile de pouvoir les quantifier dans les données. Pour surmonter ce problème de données manquantes, nous supposons, à l'image de [Pashigian \(1977\)](#), que l'accroissement de la marge extensive d'avocats (nombre) se traduit par une augmentation de la marge intensive globale (volume) des services offerts par ces professionnels. Cette hypothèse de corrélation positive entre marges extensive et intensive se trouve vérifiée dans les données en commerce international pour ce qui concerne les produits [Bernard et al. \(2011\)](#). Le choix des variables explicatives se base sur la littérature déjà existante. En postulant également pour une forme linéaire, le comportement d'offre des services juridiques peut être spécifié comme suit :

$$O_{it} = \beta_0 + \beta_1 * Pib_{it} + \beta_2 * Exp_{it} + \beta_3 * Exp_{it}^2 + \beta_4 * Bac_{it-1} + \beta_5 * Sal_{it} + \beta_6 * Dens_{it-1} + \beta_7 * Not_{it} + \omega_i + \tau_t + \varepsilon_{it} \quad (4)$$

avec  $i = 1; \dots; 17$  (les régions) et  $t = 2008; \dots; 2016$  (années)

$\beta_0$  représente la constante et  $\beta_h$  avec  $h = 1; \dots; 7$  représente les effets causaux des différentes variables sur l'offre de services des avocats. Dans l'équation de l'offre (4) :

**O** : représente la marge extensive d'avocats. L'absence de données sur le nombre d'heures ou de dossiers traités par avocat nous conduit à utiliser le nombre d'avocats. L'interprétation sera donc faite en termes d'offre de services d'un certain nombre d'avocats.

**Pib** : représente le produit intérieur brut<sup>8</sup>. Dans leur analyse, [Arthurs et al. \(1986\)](#) font état d'une forte concentration des avocats canadiens dans les zones économiquement avancées. Un regard sur les données du Tableau de l'Ordre de 2017 révèle que 54,8% des membres localisés au Québec se trouvent dans la région administrative de Montréal qui, à elle seule représente plus de 34% du PIB de la province<sup>9</sup>. La prise en compte de cette variable permettra d'apporter une réponse empirique au sujet de la relation qui pourrait exister entre la taille de l'économie et l'offre des services juridiques au niveau de la province.

---

8. Il s'agit du PIB nominal au prix de base. L'ISQ ne dispose pas d'une mesure du PIB réel à l'échelle régionale du fait de l'absence d'indice de prix infraprovincial. Pour plus de précision, voir ISQ (2017) Quel PIB utiliser ? concepts et usages.

9. Les membres localisés au Québec sont ceux dont la ville du domicile professionnel se trouve à l'intérieur de la province du Québec.

**Exp** : désigne la moyenne d'années de pratique des avocats. Selon l'équation mincerienne due à Mincer (1974), l'expérience influence positivement le salaire. En s'inscrivant dans le courant d'analyse néoclassique du marché de travail, le gain salarial découlant de l'accumulation d'expérience par les avocats constitue un facteur qui pourrait influencer positivement l'offre de services de ces professionnels. L'expérience de pratique des avocats pourrait aussi concourir à accroître l'offre de leurs services via le gain de productivité.

**Exp<sup>2</sup>** : se réfère au terme quadratique de l'expérience de pratique des avocats. Selon la théorie du capital humain, l'offre de travail croît au fur et à mesure que le travailleur gagne en expérience jusqu'à un certain seuil à partir duquel le rythme de croissance ralentit. Le retournement de tendance caractérise donc une relation négative entre le terme quadratique de l'expérience des avocats et l'offre de services de ces derniers. Cette dynamique pourrait s'expliquer entre autres par le ralentissement du rythme de la productivité à un âge avancé.

**Sal** : désigne le salaire hebdomadaire moyen régional et non celui des avocats. L'absence de données relatives au salaire des avocats nous conduit à utiliser cette variable comme proxy de la borne inférieure du salaire hebdomadaire moyen des avocats, et ce, pour tester la considération théorique néoclassique en économie du travail selon laquelle les individus seront davantage enclins à travailler ou offrir des services pour des salaires plus élevés.

**Bac** : représente le nombre annuel de diplômés au baccalauréat en sciences sociales et humaines (SSH). Les SSH sont constituées des domaines d'études en, sciences humaines, lettres, droit, sciences de l'éducation, sciences de l'administration et arts. Nous pensons cependant que le nombre annuel de graduations dans les quatre domaines dépasse celui en droit<sup>10</sup>. Cette variable, retardée d'une année, est utilisée comme proxy pour cerner l'influence des non-avocats (comptables, psychologues, conseillers conjugaux, etc.) sur l'offre des services des avocats<sup>11</sup>. La considération d'une année de retard est faite pour tenir compte du temps nécessaire entre l'année de graduation et l'entrée effective sur le marché du travail<sup>12</sup>. Étant donné la faible profondeur temporelle de l'échantillon, un seul retard a été considéré, et ce, pour ne pas nuire à la précision des résultats qui pourrait résulter d'un faible nombre d'observations.

---

10. L'entrée dans la profession d'avocat requiert un grade de baccalauréat en droit.

11. Ces non-avocats sont des concurrents partiels des avocats du fait qu'ils peuvent offrir des services juridiques tels que les transactions commerciales, la rédaction de contrats, le conseil financier etc.

12. Les critères d'information bayésiens (BIC) des modèles avec 0 et 1 retard sont respectivement 1265.4 et 1253.4. Ce critère de sélection milite donc en faveur du modèle avec un retard.

**Dens** : désigne la densité de la population retardée d’une année. Selon les constats faits par [Abel \(1985\)](#) et [Arthurs et al. \(1986\)](#), l’offre des services juridiques est plus présente dans les grands centres urbains qui sont densément peuplés. La forte densité offre une proximité physique avec la clientèle créant ainsi une certaine efficience dans la pratique des avocats ([Baxter & Yoon, 2014](#)). Pour tenir compte de la dynamique entre l’augmentation de la densité et l’arrivée des avocats, cette variable a également été retardée d’une année.

**Not** : représente le nombre de notaires. Ces derniers forment avec les avocats les prestataires de services juridiques de première ligne au Québec. Certains services relèvent de la compétence spécifique de chaque Ordre professionnel. D’autres services par contre peuvent être offerts par ces professionnels sans distinction. Il peut donc y avoir un effet de substitution ou de complémentarité dans l’offre. Cette variable permettra de cerner la nature de la relation (complémentarité ou substituabilité) entre ces deux professionnels dans l’offre des services juridiques dans la province du Québec. Cette variable est traitée comme étant endogène.

Le terme de perturbation de l’équation de l’offre (4) est composé d’un effet individuel fixe appelé effet régional ( $\omega_i$ ), d’un effet temporel ( $\tau_t$ ) et d’une composante idiosyncratique ( $\varepsilon_{it}$ ). Les effets temporels permettent de tenir compte des changements inobservables qui interviennent au cours des années et qui affectent l’offre de la même manière dans toutes les régions. Quant aux effets régionaux, ils sont invariants dans le temps et contrôlent pour l’hétérogénéité inobservée spécifique à chaque région et qui affecte l’offre des services juridiques.

Tableau 2: Désignations et signes attendus des variables de l’équation de l’offre

Variables explicatives	Désignations	Signes attendus	
	Variable dépendante : Offre		
Produit intérieur brut	Pib	Positif	+
Expérience de pratique des avocats	Exp	Positif	+
Expérience quadratique	$Exp^2$	Négatif	-
Salaire hebdomadaire moyen régional	Sal	Positif	+
Diplômés au baccalauréat en SSH	Bac	Négatif	-
Densité de la population	Dens	Positif	+
Nombre de Notaires	Not	Ambigu	+/-

Source : construction de l’auteur à partir des considérations d’ordre théoriques et empiriques.

### 3.1.3 Modèle à équations simultanées

Dans le cadre d'une analyse relative à un marché (offre et demande), l'une des possibilités consiste à modéliser indépendamment les deux entités du marché comme indiqué par les équations (2) et (4). Toutefois, en procédant par des équations singulières, on ignore dans l'estimation des paramètres une partie de l'information contenue dans les autres équations du marché. L'autre possibilité consiste à prendre en compte l'interaction possible entre l'offre et la demande et de modéliser ainsi le marché par un modèle à équations simultanées (MES).

Dans la lignée des MES, on y recense entre autres le modèle I de [Klein \(1950\)](#), le modèle structure-performance des industries de [Strickland et Weiss \(1976\)](#), le modèle keynésien de détermination du revenu, etc. Les modèles d'offre et de demande font partie de la grande famille des MES. La stratégie d'identification de la présente recherche privilégie l'approche d'un modèle à équations simultanées (MES) avec prise en compte de l'interdépendance mutuelle entre l'offre et la demande. Un MES s'avère pertinent pour la modélisation d'un marché qui consiste à la spécification d'équations de comportements relatives à l'offre et à la demande ainsi qu'à la définition d'une condition d'équilibre du marché ([Wooldridge, 2009, 2010](#)). La prise en compte de l'interdépendance mutuelle dans la modélisation est motivée par une considération d'ordre théorique. En effet, [Clark \(1992\)](#) dans son analyse avance la théorie de la demande induite par l'offre pour justifier la forte croissance de la demande des services juridiques observée aux États-Unis. Ladite théorie stipule par essence qu'on a besoin davantage de fournisseurs de services juridiques parce qu'il y a de plus en plus de régulations ou de réglementations implémentées par les hommes du droit. Une lecture similaire a également été faite par [Sander et Williams \(1989\)](#) et [Priest \(1993\)](#). Plus loin dans son argumentaire, [Clark \(1992\)](#) justifie la tendance croissante de l'offre des services juridiques par le fait qu'il y a de plus en plus de la demande pour les services offerts par les praticiens du droit.

L'analyse de [Priest \(1993\)](#), de [Clark \(1992\)](#) et celle de [Sander et Williams \(1989\)](#) ont le mérite de mettre en exergue l'interdépendance des deux facettes du même marché, celui des services juridiques. Toutefois, elles manquent de preuves empiriques. La présente recherche, en modélisant cet état de fait, comble le vide laissé et apporte ainsi une contribution empirique à la littérature dédiée à l'analyse du marché des services juridiques. Au mieux de notre connaissance, il s'agit d'une innovation dans une vague de littérature quasiment descriptive.





$$\left\{ \begin{array}{l}
\text{Hypothèses du terme de perturbation idiosyncratique de l'équation de l'offre} \quad (8) \\
1. \forall i E(\xi_{it}) = 0; \quad 2. E(\xi_{it}^2) = \text{ou} \neq \sigma_{\xi}^2 \text{ (variance non nécessairement homoscédastique);} \\
3. \forall i \neq j E(\xi_{it}\xi_{jt}) = \text{ou} \neq 0; \quad 4. \forall t \neq s E(\xi_{it}\xi_{is}) = 0; \quad 5. E(z_{it}\xi_{it}) = 0 \quad \forall z_{it} \neq D_{it} \text{ ou } Not_{it}. \\
\text{Hypothèses du terme de perturbation idiosyncratique de l'équation de la demande} \quad (9) \\
1. \forall i E(\zeta_{it}) = 0; \quad 2. E(\zeta_{it}^2) = \text{ou} \neq \sigma_{\zeta}^2 \text{ (variance non nécessairement homoscédastique);} \\
3. \forall i \neq j E(\zeta_{it}\zeta_{jt}) = \text{ou} \neq 0; \quad 4. \forall t \neq s E(\zeta_{it}\zeta_{is}) = 0; \quad 5. E(x_{it}\zeta_{it}) = 0 \quad \forall x_{it} \neq O_{it}.
\end{array} \right.$$

Dans ce qui précède, les hypothèses d'homoscédasticité et d'absence de corrélations contemporaines entre équations ne sont pas imposées. La technique d'estimation utilise la matrice de variance covariance des MCQG permettant de régler ces problèmes hétéroscédasticité et de corrélation contemporaine des erreurs [Wooldridge \(2009\)](#). La demande et le nombre de notaires sont endogènes dans l'équation de l'offre tandis que l'offre est endogène dans l'équation de la demande. Une hypothèse non testable qui semble forte est celle d'orthogonalité entre les erreurs stochastiques et les variables exogènes. Autrement dit, il s'agit de l'hypothèse d'exogénéité des variables indépendantes (les variables explicatives du MES sauf le nombre d'avocats et de notaires). Si cette hypothèse n'est pas supportée par les données, la qualité des estimations sera affectée d'un biais d'endogénéité limitant ainsi l'interprétation causale des résultats. L'auteur de la présente recherche en est conscient de cet état de fait.

Le problème d'identification est souvent récurrent lorsqu'on utilise des MES. Ce problème revient, selon [Greene \(2005\)](#), à savoir s'il existe une quelconque façon d'obtenir les paramètres du modèle à l'aide de l'information disponible. La condition d'ordre est une condition nécessaire à l'identification des équations d'un système. Le système précédent comporte deux variables explicatives endogènes (une dans chaque équation). Chaque équation exclut au moins une variable explicative exogène. Ainsi, sur la base de la condition d'ordre, les équations du système sont identifiées. La condition de rang, qui est une condition nécessaire et suffisante à l'identification, requiert des coefficients non nuls pour les variables qui sont exclues au niveau de chaque équation ([Wooldridge, 2010](#)). Le dernier volet de la stratégie d'identification consiste à définir une technique d'estimation adéquate du système précédent.

## 3.2 Techniques d'estimation

Après l'identification des équations d'offre et de demande formalisant le marché des services juridiques, se pose la question de l'estimation de celles-ci. La littérature économétrique fournit des alternatives en vue de l'estimation d'un système d'équations simultanées. Cette sous-section expose quelques unes d'elles et décline la technique qui sera utilisée dans cette recherche. Les techniques d'estimation peuvent être classées en deux catégories : (i) les méthodes à information limitée et (ii) les méthodes dites à information complète. Chacune de ces méthodes disposent des qualités mais également des insuffisances. En tout état de cause, ces techniques impliquent un arbitrage entre efficacité et robustesse (Wooldridge, 2010).

### 3.2.1 Méthodes à information limitée

Ces méthodes estiment les paramètres du système en procédant équation par équation. Ces méthodes sont dites à information limitée parce qu'elles ne prennent pas en compte, dans l'estimation des paramètres, l'information contenue dans les autres équations du système ni du lien existant entre les équations structurelles du système (Davidson & MacKinnon, 1993 ; Greene, 2005). Dans le sillage de ces méthodes, on y recense entre autres les moindres carrés ordinaires (MCO), les doubles moindres carrés (DMC), le maximum de vraisemblance à information limitée (MVIL). Selon Greene (2005), l'application de la technique des MCO équation par équation pour estimer les paramètres d'un MES à l'avantage, tout comme les autres techniques à information limitée, d'être simple. Toutefois, les résultats issus de cette technique d'estimation sont affectés d'un biais de simultanéité du fait de la causalité inverse entre l'offre et la demande. L'application des MCO dans le cadre d'un MES fournit généralement des résultats biaisés et incohérents (Wooldridge, 2009). La littérature sur les méthodes à information limitée surmonte le problème d'endogénéité à travers une pratique courante qui est la technique des DMC ou, plus généralement celle des variables instrumentales.

L'avantage de la technique des variables instrumentales réside du fait qu'elle permet d'obtenir des résultats purgés du biais d'endogénéité. Toutefois, il n'en demeure pas moins qu'il existe certaines difficultés. La première est liée à la disponibilité d'au moins autant d'instruments que de régresseurs endogènes. Dans le présent cas, cela revient à trouver au moins un instrument pour l'offre, au moins un pour la demande et au moins un pour les notaires.

La seconde difficulté tient à l'existence d'un instrument qui satisfait aux conditions de pertinence et de validité. En effet, la condition de pertinence stipule que l'instrument doit avoir une corrélation non nulle avec la variable explicative endogène qu'il est censée instrumenter. Il s'agit d'une condition testable. La condition de validité veut que l'instrument soit exclu de l'équation structurelle initiale et non corrélé avec le terme d'erreur de cette équation. Cette condition est non testable du fait de l'inobservabilité du terme d'erreur.

Dans le cas particulier des MES, des instruments sont disponibles à l'intérieur du système. En effet, après identification des équations, il est possible de recourir aux DMC en utilisant comme instruments les variables exogènes exclues dans chaque équation (Wooldridge, 2009). Dans la présente configuration, cela revient à instrumenter la demande en tant que régresseur endogène par les variables exogènes de l'équation de la demande. De même, l'offre en tant que variable explicative endogène s'instrumente par les variables explicatives exogènes de l'équation de l'offre. Une autre possibilité consiste à procéder par la méthode en deux étapes séparées (Greene, 2005 ; Gujarati, 2004). Il s'agit, dans une première étape, de régresser chaque variable explicative endogène sur l'ensemble des variables exogènes du système et de récupérer les valeurs prédites. Dans la seconde étape, les valeurs prédites sont utilisées pour instrumenter les variables explicatives endogènes dans le système structurel initial. L'estimation de la seconde étape peut être faite équation par équation. Toutefois, lorsque les équations ont un certain lien à travers notamment la corrélation entre les perturbations, la méthode des DMC appliquée à chaque équation s'avère non efficace (Wooldridge, 2010).

La méthode du MVIL constitue une autre technique disponible lorsqu'on s'intéresse à l'estimation des sous-parties du système. Le principe de cette technique consiste à estimer les paramètres inconnus de manière à maximiser la probabilité d'observer les réalisations de la variable dépendante étant donné les différentes réalisations des variables explicatives. C'est un estimateur efficace parmi les estimateurs d'une équation singulière (Greene, 2005). La technique du MVIL repose cependant sur l'hypothèse forte de perturbations normales.

Bien que les estimations par sous-parties du système soient, souvent, robustes à des erreurs de spécification (Wooldridge, 2010), ces techniques s'avèrent moins efficaces du fait de la non prise en compte de toute l'information disponible dans le système (Wooldridge, 2010 ; Zellner & Theil, 1962). Les méthodes à information complète comblent cette insuffisance.

### 3.2.2 Méthodes à information complète

Les méthodes d'estimation à information complète, contrairement à celles à information limitée, estiment les paramètres du modèle à équations simultanées en s'intéressant au système dans son ensemble. Elles fournissent une estimation cohérente et asymptotiquement efficace des paramètres du MES (Hausman, 1974). Dans la lignée de ces méthodes, la technique du maximum de vraisemblance à information complète (MVIC) et celle des triples moindres carrés (TMC) sont les plus courantes (Davidson & MacKinnon, 1993). Les méthodes à information complète, en exploitant toute l'information du système, sont plus précises (Davidson & MacKinnon, 1993 ; Gujarati, 2004 ; Wooldridge, 2010 ; Zellner & Theil, 1962) mais moins robustes si toutefois il existe des erreurs de spécification dans le système (Wooldridge, 2010).

La présente recherche décline une préférence pour la technique à information complète en l'occurrence les TMC comme stratégie d'estimation. Le choix porté sur cette technique trouve une justification dans l'intuition derrière notre modélisation. En effet, si l'offre et la demande sont interdépendantes du point de vue des observables, il est fort probable que les inobservables soient liés. Les TMC en exploitant la corrélation interperturbations des équations prennent implicitement en compte cet état de fait. D'autre part, cette recherche s'intéresse non pas à une seule facette, mais plutôt à l'ensemble du marché. Une technique d'estimation jointe de l'ensemble des paramètres du marché nous semble alors plus appropriée.

Dans un MES avec régresseurs endogènes, les TMC utilisent comme instruments les valeurs prédites de la régression de chaque variable endogène sur l'ensemble des exogènes du système (Davidson & MacKinnon, 1993 ; Greene, 2005 ; Gujarati, 2004 ; Zellner & Theil, 1962). En se rapportant au cas présent, la première étape consiste à : (i) effectuer des régressions MCO du nombre de notaires et du nombre d'avocats (variables endogènes) sur les variables exogènes du système et (ii) récupérer les valeurs prédites. Dans la seconde étape, ces valeurs prédites sont utilisées pour instrumenter les variables explicatives endogènes (nombre de notaires et d'avocats). La troisième étape consiste à utiliser l'estimateur des MCGF qui prend en compte la corrélation interéquations des perturbations. De façon pratique, l'étape 1 est effectuée séparément des deux dernières. De ce fait, Gujarati (2004) propose d'effectuer une correction des écarts-types. Les écarts-types de nos estimations font l'objet de cette correction. Les données qui serviront pour l'analyse sont décrites dans la section suivante.

## 4 DONNÉES ET STATISTIQUES DESCRIPTIVES

### 4.1 Données

Dans l’optique d’apporter des preuves empiriques à la question inscrite dans l’agenda de recherche, la présente étude utilise des données du Tableau de l’Ordre (TO) du BduQ, combinée avec des données de l’Institut de la Statistique du Québec (ISQ), du Ministère de la Sécurité publique (MSP) et de l’Office des Professions du Québec (OPQ). L’analyse descriptive est basée sur des données en structure de panel non cylindré constitué des 17 régions que compte la province couvrant la période allant de 2008 à 2016. Les estimations sont par contre effectuées sur un panel cylindré<sup>14</sup>. Le choix de l’horizon temporel est motivé par la disponibilité des données. En effet, les données du TO sont disponibles à partir de 2008 tandis que la disponibilité des données sur les principales variables d’intérêt de l’ISQ telles que la population, le revenu disponible par tête, le PIB se limite en 2016. Du point de vue statistique, les données en panel permettent de contrôler pour l’impact des inobservables fixes et offrent un grand nombre de degrés de liberté permettant d’améliorer la précision des estimés (Hsiao, 2007). Sous l’angle économique, les données de panel permettent, contrairement à celles en coupe, de tenir compte de l’hétérogénéité individuelle fixe inobservée (Greene, 2005).

Les données du TO portent sur le nombre total d’avocats, le nombre par genre, le nombre d’avocats par domaine du droit (civil, affaires, criminel), l’expérience de pratique des avocats, la ville du domicile professionnel ainsi que les codes postaux des membres. Il s’agit d’une base de données unique jamais utilisée pour une analyse empirique au sujet des déterminants de l’offre et de la demande des services juridiques au Québec. La présente recherche tire, en partie, une certaine originalité en prenant ainsi avantage sur cette base de données unique.

L’hétérogénéité au niveau territorial de compilation des données constitue l’une des difficultés rencontrées dans le cadre de cette recherche. En effet, les données du TO sont à l’origine compilées au niveau des membres (individuel) tandis que les données sur les différentes variables de l’ISQ, du MSP et de l’OPQ sont disponibles au niveau régional<sup>15</sup>. Un travail préalable d’harmonisation a été fait. En effet, à l’aide de la ville du domicile profes-

---

14. Ce cylindrage est lié à la technique d’estimation qui utilise des valeurs prédites.

15. La région administrative constitue le premier niveau de compilation des données de l’ISQ

sionnelle et du code postal de chaque membre et muni de la liste complète des localités de la province du Québec, nous avons pu géolocaliser la région de pratique de chaque avocat et procéder à l'appariement. Les informations afférentes aux membres ont été ainsi réorganisées par région; ce qui correspond à la dimension individuelle du panel. Les données de l'ISQ portent sur la population, le revenu par habitant, le PIB, le taux d'activité, le salaire moyen régional, le nombre d'immigrants, le nombre de diplômés au baccalauréat en sciences sociales et humaines (SSH), le nombre d'inventions brevetées et enfin le nombre de décès. Les données du MSP portent sur le taux de criminalité tandis que celles de l'OPQ sont relatives au nombre de notaires. Le Tableau 3 fournit une classification des régions de l'échantillon. Cette différence régionale justifie en partie la prise en compte des effets fixes dans la modélisation.

Tableau 3: Classification des régions de l'échantillon selon la structure économique

Code	Région	Superficie [km <sup>2</sup> ]	Bloc
03	Capitale Nationale	18 644	Urbain
06	Montréal	498	Urbain
07	Outaouais	30 472	Urbain
13	Laval	246	Urbain
01	Bas Saint Laurent	22 186	Ressource
08	Abitibi Témiscamingue	57 349	Ressource
09	Côte Nord	236 502	Ressource
10	Nord du Québec	707 333	Ressource
11	Gaspésie Îles de la Madeleine	20 272	Ressource
02	Saguenay Lac Saint Jean	95 762	Manufacturier
04	Mauricie	35 448	Manufacturier
05	Estrie	10 197	Manufacturier
12	Chaudière Appalaches	15 073	Manufacturier
14	Lanaudière	12 309	Manufacturier
15	Laurentides	20 544	Manufacturier
16	Montérégie	11 111	Manufacturier
17	Centre du Québec	6 920	Manufacturier

Source : Ministère de l'Économie et de l'Innovation, Portrait des régions du Québec, 2016.

## 4.2 Statistiques descriptives

Après la description des sources des données et avant les estimations économétriques, il est important d'effectuer une analyse descriptive de ces données afin de s'imprégner des faits majeurs qui les caractérisent. Dans cet ordre d'idée, des statistiques seront présentées sous forme (i) de tableau, (ii) de tendances graphiques et enfin (iii) sous forme de corrélations.

### 4.2.1 Tableau de statistiques descriptives

Le Panel A du Tableau 4 fournit des statistiques descriptives relatives aux variables de l'équation d'offre du MES. Ces statistiques révèlent que sur la période 2008 à 2016, l'échantillon formé des 17 régions a enregistré en moyenne 1282 avocats. Le nombre maximal d'avocats dans l'échantillon est de 12 894 et a été enregistré dans la région de Montréal tandis que le nombre minimal de 20 a été enregistré dans le Nord-du-Québec. La déviation standard de 2 816 traduit une certaine hétérogénéité dans la répartition interrégionale des avocats à l'échelle de la province. En moyenne, l'expérience moyenne de pratique des avocats s'élève à 22.92 années<sup>16</sup>. La densité moyenne de la population est de l'ordre de 348.9 habitants au Km<sup>2</sup> avec un écart type qui se chiffre à 971 habitants au Km<sup>2</sup>. La rémunération hebdomadaire moyenne régionale se chiffre 775 \$ avec un écart-type qui s'élève à 69.8 \$. Le nombre moyen de notaires se situe à environ au sixième de celui des avocats<sup>17</sup>.

Le Panel B fournit les statistiques descriptives des variables de la demande. Les régions affichent, en moyenne, un revenu disponible de 24 090.5 \$ par habitant avec un écart moyen qui est de 2 852 \$. Le Nord-du-Québec et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont respectivement enregistré la plus forte et la plus faible valeur du revenu par habitant dans l'échantillon, soient 47 560 \$ et 19 298 \$<sup>18</sup>. Quant au taux de criminalité mesuré par le nombre d'infractions au Code criminel rapporté à une population de 100 000 habitants, la moyenne de échantillon se situe à 3 880. Ainsi, sur la base d'une population de 100 000 habitants, les régions ont

---

16. Cette valeur représente la moyenne de l'expérience moyenne des avocats par région.

17. Notaires et avocats sont deux professionnels de services juridiques au Québec. Ceci est typique au Québec contrairement au reste du Canada anglophone ou les États-Unis qui n'ont que des avocats.

18. Selon l'ISQ, la valeur de 47 560 \$ enregistrée par le Nord-du-Québec en 2008 est due à un versement spécial de 1,0 G dollars du Gouvernement fédéral à l'administration régionale pour le règlement des questions liées à la mise en oeuvre de la convention de la Baie-James et du Nord québécois. Hors mis cette valeur, c'est la région de la Capitale-Nationale qui connaît le revenu disponible par habitant le plus élevé (28 279 \$).



enregistré en moyenne 3 880 cas d'infractions au Code criminel<sup>19</sup>. La déviation standard de 1 076 traduit une certaine hétérogénéité entre les régions en matière de criminalité. La région de Montréal affiche le record de criminalité avec 6 914 cas d'infractions pour 100 000 habitants tandis que le taux minimal de 1356 a été enregistré dans le Nord-du-Québec.

Le Panel C fournit enfin des statistiques relatives à la marge extensive d'avocats par genre et par domaine du droit. L'échantillon formé des 17 régions affiche une moyenne de 628 avocates contre 654 avocats. Le raisonnement à la différence suggère, qu'en moyenne, il y a 26 avocates de moins que d'avocats dans l'échantillon. La moyenne d'avocat(e)s en droit civil est de 218 et statistiquement plus élevée que les moyennes en droit des affaires et criminel.

Tableau 4: Statistiques descriptives des variables du modèle à équations simultanées

Panel A : statistiques des variables de l'équation de l'offre							
Variabiles	Nombre d'avocats	PIB <sup>(τ)(†)</sup>	Densité de la population	Expérience des avocats	Baccalauréat en SSH	Salaire moyen régional <sup>(‡)</sup>	Nombre de notaires
Unités de mesure	[n]	[\$]	[hts/km <sup>2</sup> ]	[n]	[n]	[\$/semaine]	[n]
Moyennes	1282.1	18.6	348.9	22.9	1020.1	775.9	215.7
Écarts- types	(2816.6)	(25.4)	(970.8)	(2.38)	(1130.1)	(69.8)	(240.8)
Min et Max	[20;12894]	[2.28;119]	[0.17;4044.6]	[16.54;27.43]	[21;4933]	[634.6;981.1]	[4;1060]
Observations	153	119	153	153	102	153	153

Panel B : statistiques variables de l'équation de la demande							
Variabiles	Revenu par habitant <sup>(†)</sup>	Population totale	Taux de criminalité	Inventions brevetées	Taux d'activité	Nombre d'immigrants	Nombre de décès
Unités de mesure	[\$]	[n]	[n/10 <sup>5</sup> hts]	[n]	[%]	[n]	[n]
Moyennes	24090.5	474401.7	3880.5	82.6	63.2	3005	3771.1
Écarts- types	(2852)	(490978.5)	(1076.6)	(130.2)	(4.3)	(8177.4)	(3602.6)
Min et Max	[19298;47560]	[41349;2014221]	[1356.2;6914.7]	[1;632]	[51.9;71.1]	[1;37656]	[187;15033]
Observations	136	153	136	78	153	153	153

Panel C : statistiques par genre et par domaine du droit							
Variabiles	Nombre d'avocates	Nombre d'avocats	Avocat(e)s en droit civil <sup>(‡)</sup>	Avocat(e)s en droit des affaires <sup>(‡)</sup>	Avocat(e)s en droit criminel <sup>(‡)</sup>	Différences de moyennes	Probabilités du test
Unités de mesure	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]		
Moyennes	628.06	654.08	218.47	160.97	93.83	[1]-[2] -26.01**	0.012
Écarts- types	(1382.87)	(1436.08)	(559)	(513.31)	(193.22)	[3]-[4] 57.50***	0.000
Min et Max	[5;6645]	[13;6249]	[0;3077]	[0;2595]	[0;1015]	[3]-[5] 124.64***	0.000
Observations	153	153	153	153	153	[4]-[5] 67.14**	0.011

Source : calculs de l'auteur ; données du TO, de l'ISQ, du MSP, et de l'OPQ. Notes : \*\*  $p < 0.05$ , \*\*\*  $p < 0.01$ . <sup>(τ)</sup> valeurs en millions de dollars CAD. <sup>(†)</sup> valeurs nominales à prix constant de 2007. L'ISQ ne dispose pas des valeurs réelles de ces variables ni d'un indice de prix à l'échelle régionale permettant la conversion en valeurs réelles. <sup>(‡)</sup> il s'agit du domaine principal de pratique du droit. Les valeurs minima de 0 viennent de la région du Nord du Québec en 2008.

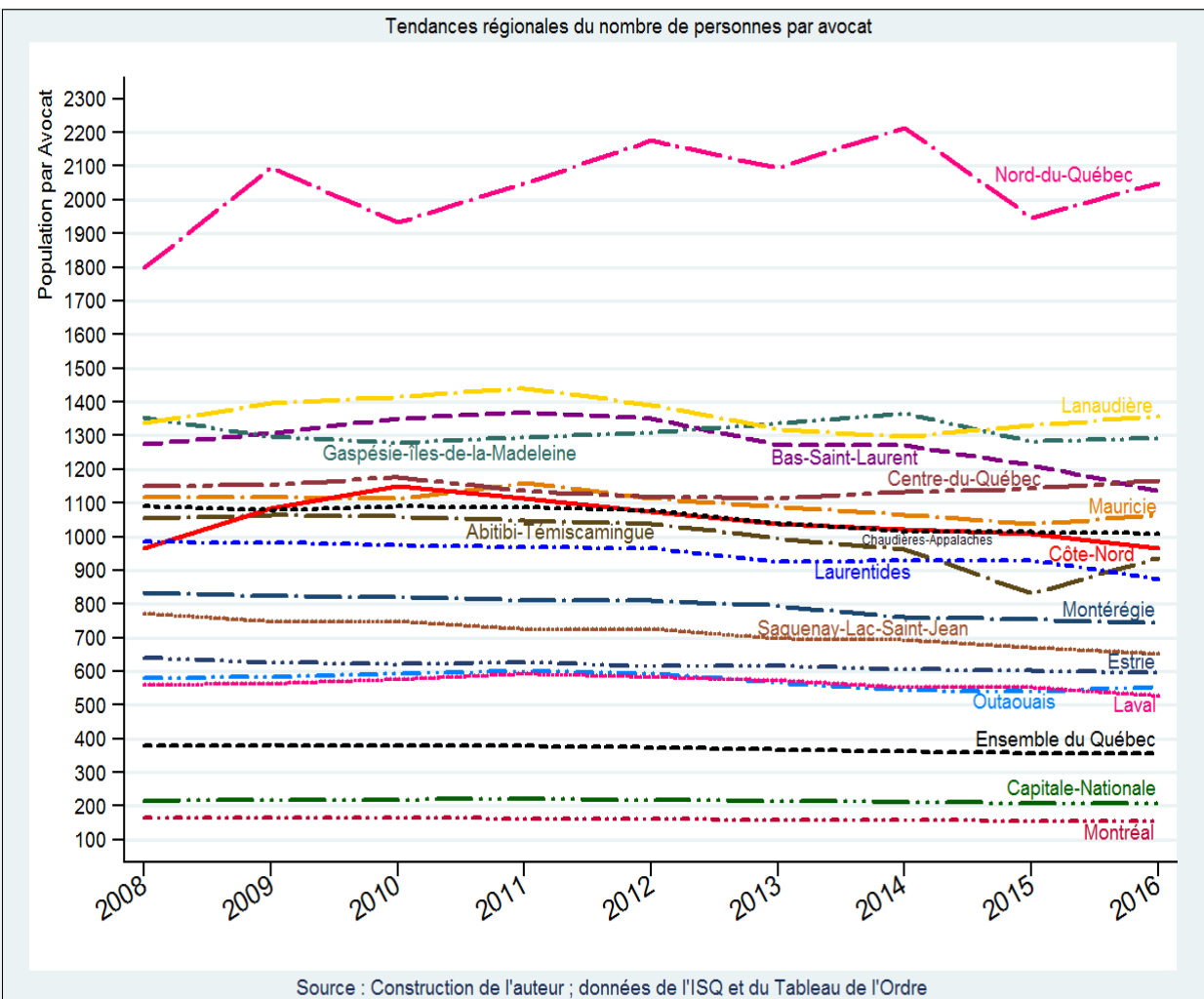
19. Les infractions relatives à la conduite d'un véhicule sont exclues.

## 4.2.2 Tendances graphiques

### 4.2.2.1 Tendances du nombre de personnes pour un avocat

La Figure 1 donne un aperçu de l'évolution du nombre de personnes par avocat aussi bien pour le Québec que pour les différentes régions sur la période allant de 2008 à 2016. L'axe vertical représente l'inverse de la densité d'avocats (population totale rapportée au nombre d'avocats). Les faibles valeurs de l'axe traduisent le fait qu'il y a moins de personnes par avocat ; ce qui équivaut à dire qu'il y a une forte concentration des avocats dans lesdites régions. On constate une certaine hétérogénéité entre les régions en matière de densité d'avocats<sup>20</sup>.

Graphique 1: Tendances régionales du nombre de personnes par avocat



Source : Construction de l'auteur ; données de l'ISQ et du TO.

20. La verticale représente l'inverse de la densité d'avocats. De faibles valeurs traduisent une forte densité.

La figure précédente dépeint implicitement une forte concentration des avocats dans les régions de Montréal et de la Capitale-Nationale qui se situent en dessous du seuil provincial. On dénombre au titre de l'année 2016, 156 et 209 personnes pour un avocat dans les régions de Montréal et de la Capitale-Nationale respectivement contre 355 pour le Québec dans son ensemble. De notre analyse, cette forte concentration s'expliquerait entre autres par le fait la Capitale-Nationale est le centre politique et Montréal le centre économique de la province. Outaouais et Laval présentent une certaine similarité en matière de rapport population sur avocat (555 et 528 respectivement). Le Nord-du-Québec est la région qui se démarque en matière de rareté des avocats relativement à la taille de la population avec une forte variabilité dans la tendance. Pour cette région, le nombre de personnes pour un avocat était de 1797 en 2008 comparativement à 2050 pour l'année 2016. Le fait saillant marquant la figure précédente est relatif à l'inégale répartition des avocats à l'échelle de la province du Québec. Outre cette disparité dans la répartition des avocats, une autre disparité relative à la composition de l'effectif par genre peut être mise en exergue dans les données.

#### **4.2.2.2 Tendances de la composition de l'effectif par genre**

Les tendances par genre de l'effectif des avocats sont représentées dans la Figure 2. Cette figure illustre les tendances : (i) par région, (ii) pour l'ensemble de la province (iii) pour les membres localisés en dehors de la province et (iv) pour l'ensemble des membres du Barreau.

Les tendances régionales sont toutes haussières à la fois pour les avocates que pour les avocats exception faite de la Côte-Nord. Dans les régions du Bas-Saint-Laurent, du Centre-du-Québec, de Lanaudière, de Laval, de la Mauricie, et du Nord-du-Québec, le nombre d'avocats surpasse structurellement celui des avocates sur la période 2008 à 2016. Toutefois, l'écart de tendance se resserre davantage traduisant ainsi une certaine convergence vers un équilibre de genre dans ces régions. L'Abitibi-Témiscamingue au contraire présente une configuration à prédominance féminine avec un écart qui se creuse davantage. Cette réalité est aussi valable pour l'effectif des membres qui se trouvent en dehors de la province du Québec<sup>21</sup>.

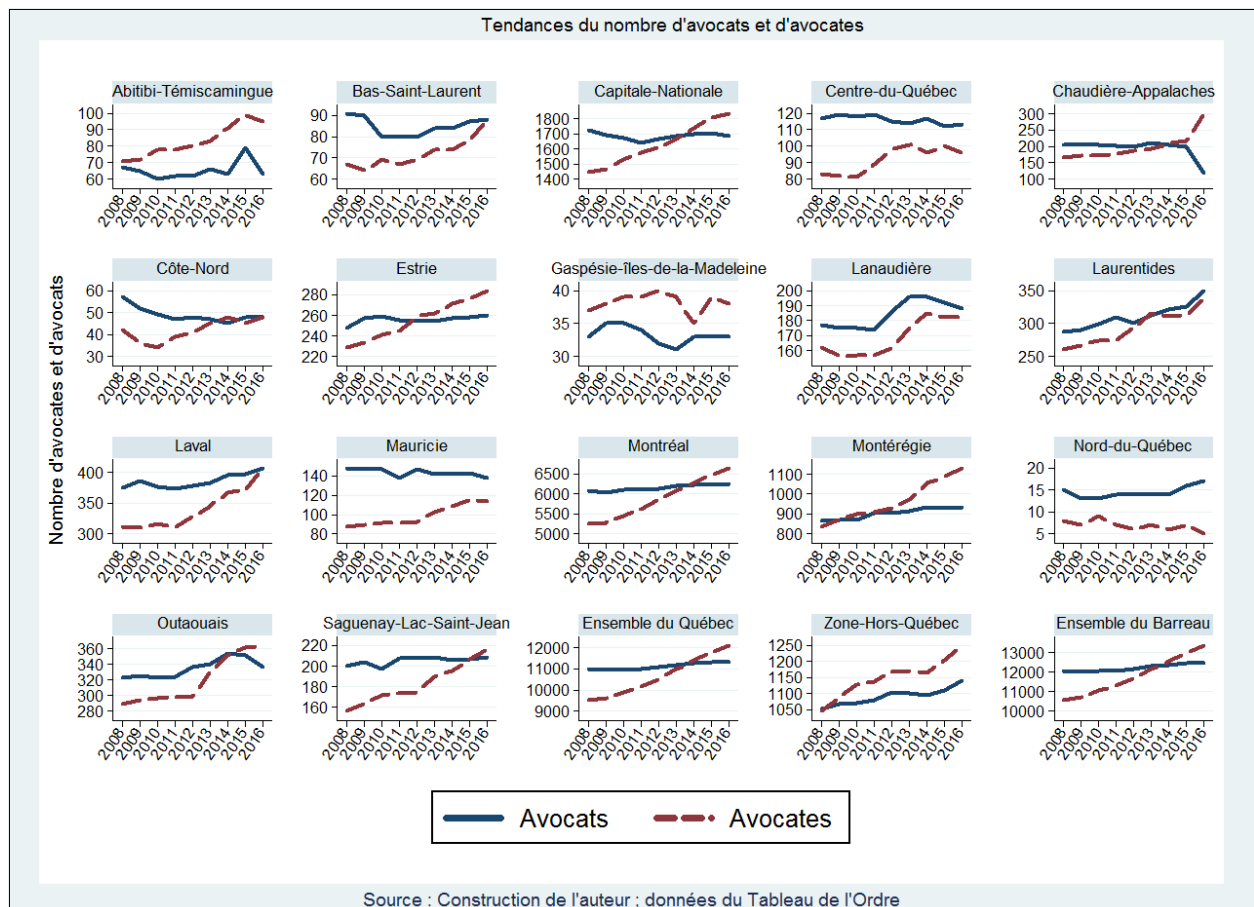
La configuration de l'effectif de la province était à prédominance masculine jusqu'en 2013. Pour ladite année, la proportion des avocats se chiffrait à 50,5% contre 49,5% d'avocates.

---

21. Les membres qui sont hors Québec sont ceux dont la ville du domicile professionnel est localisée au Canada en dehors de la province du Québec ou dans d'autres pays à travers le monde.

Toutefois, on assiste à une inversion de tendance à partir de l'année 2014 où les proportions étaient de l'ordre de 49,73% et 50, 27% d'avocats et d'avocates respectivement. Depuis lors, la profession des avocats est majoritairement constituée de femmes avec une tendance plus croissante que celle des hommes. Une analyse sur les neuf années (2008 à 2016) révèle que la province a enregistré une moyenne de 12 219 avocats contre 11 818 avocates. Le raisonnement à la moyenne indique 278 avocats de plus que d'avocates; toutefois, la différence n'est pas statistiquement significative<sup>22</sup>. Les tendances pour l'ensemble du Barreau sont similaires à celles de la province. L'analyse des tendances pour l'ensemble du Barreau suggère implicitement une féminisation de la profession des avocats, et ce, depuis l'année 2014.

Graphique 2: Tendances régionales de la composition de l'effectif par genre



Source : Construction de l'auteur ; données du Tableau de l'Ordre.

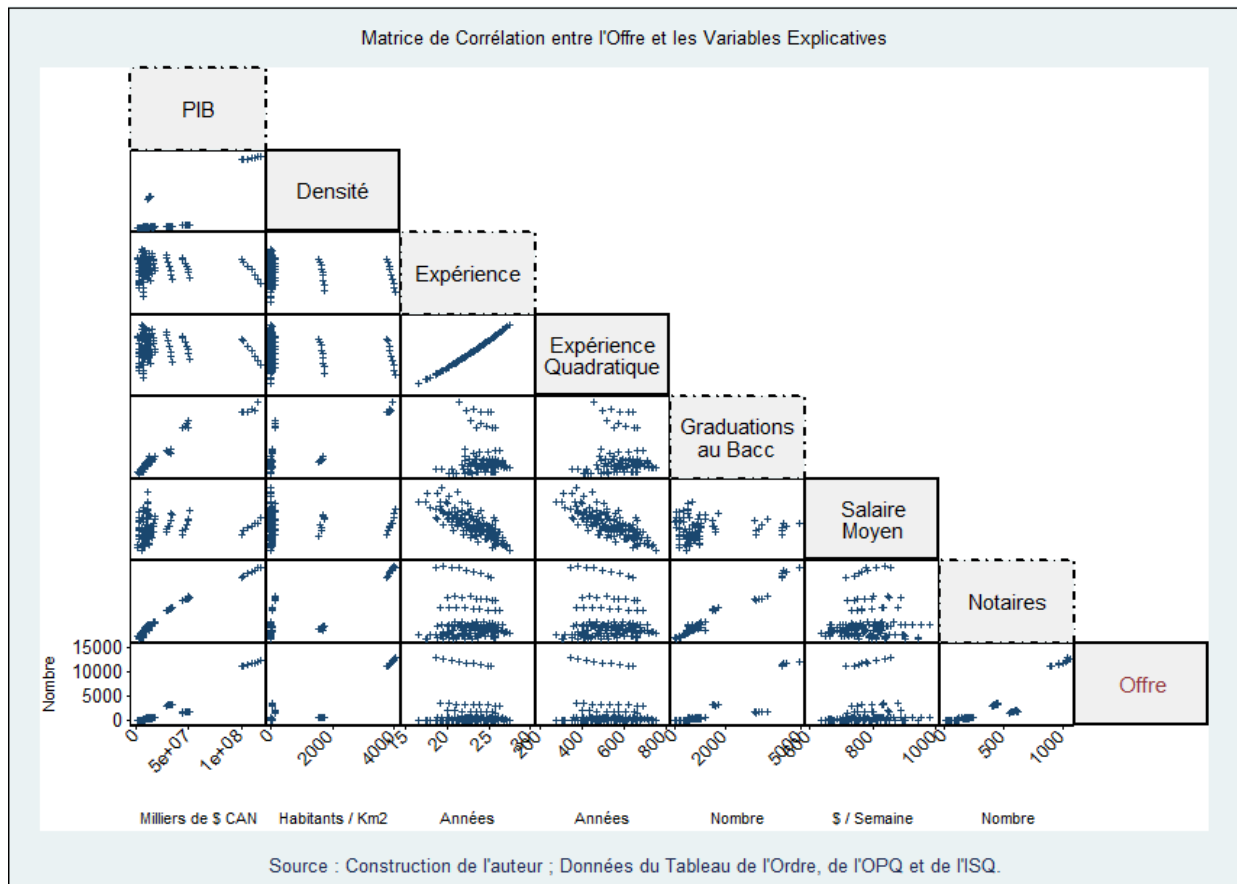
22. La probabilité du test est de 0.1881 conduisant au non-rejet de l'hypothèse nulle d'absence de différence significative.

## 4.2.3 Corrélations

### 4.2.3.1 Matrice de corrélations des variables de l'offre

La matrice de corrélation ci-dessous illustre co-mouvements existant entre les variables de l'équation de l'offre. Pour des besoins spécifiques de cette analyse, nous nous limiterons à l'interprétation de la dernière ligne qui établit la corrélation entre l'offre et les variables explicatives exogènes dans l'ensemble de l'échantillon. Le cadran du bas à l'extrême gauche présente la corrélation entre l'offre et le PIB ; le suivant sur la même ligne illustre la corrélation entre l'offre et la densité de la population, ainsi de suite. On constate une corrélation positive entre l'offre et les variables telles que le PIB, la densité de la population, les graduations au baccalauréat en SSH, la marge extensive de notaires. L'interprétation intuitive suggère que les régions de grande taille économique semblent accueillir davantage d'avocats tandis que celles à faible poids économique semblent attirer moins d'avocats dans le cadre professionnel.

Graphique 3: Matrice de corrélations entre l'offre et les variables explicatives exogènes



Source : construction de l'auteur ; données de l'ISQ, du TO, et du MSP.

La lecture de la Figure 3 suggère également que l’offre, c’est-à-dire la marge extensive d’avocats, est plus présente dans les régions densément peuplées contrairement à celles ayant une faible densité de population. Les corrélations positives entre le nombre d’avocats et, le PIB, la densité de la population sont en phase avec la théorie de la localisation des activités économiques qui met en avant l’importance du marché de consommation et la dynamique de l’activité économique comme étant des facteurs clés dans la prise de décision de localisation des entreprises de production de biens et de services. Ces corrélations corroborent également les constats de [Arthurs et al. \(1986\)](#) et [Cromwell et Anstis \(2016\)](#) faisant état d’un regroupement des avocats canadiens dans les zones économiquement avancées et densément peuplées. Cette observation est d’autant valable à l’échelle des régions de la province du Québec.

La corrélation entre la marge extensive de notaires et celle des avocats nous enseigne que les régions ayant moins d’avocats sont celles qui comptent également le moins de notaires tandis que les régions à forte concentration d’avocats sont également à forte concentration de notaires. Intuitivement, les facteurs qui sont responsables de la localisation des avocats dans les différentes régions semblent également être décisifs dans le choix de localisation des notaires<sup>23</sup>. Ainsi, nous pensons que le nombre de notaires est endogène aux facteurs d’offre des services des avocats. En tout état de cause, lorsque ces deux professionnels offrent des services qui relèvent de la compétence spécifique de leur profession, cette corrélation positive implique une complémentarité ou une absence de concurrence entre avocats et notaires dans la prestation des services juridiques. Toutefois, pour des services qui sont dans le support commun c’est à dire qui peuvent être offerts par ces deux professionnels sans distinction (contrat, négociation, etc), cette relation positive pourrait susciter une substituabilité du côté des demandeurs de ces services et par conséquent une concurrence du côté de l’offre.

Concernant le salaire moyen régional, la corrélation graphique stipule une relation positive avec le nombre d’avocats. Ainsi, les régions où les rémunérations sont plus élevées semblent à forte concentration d’avocats et vice versa. Intuitivement, un niveau de salaire élevé dans une région donnée offre des opportunités d’affaires et exerce un effet d’attraction des avocats.

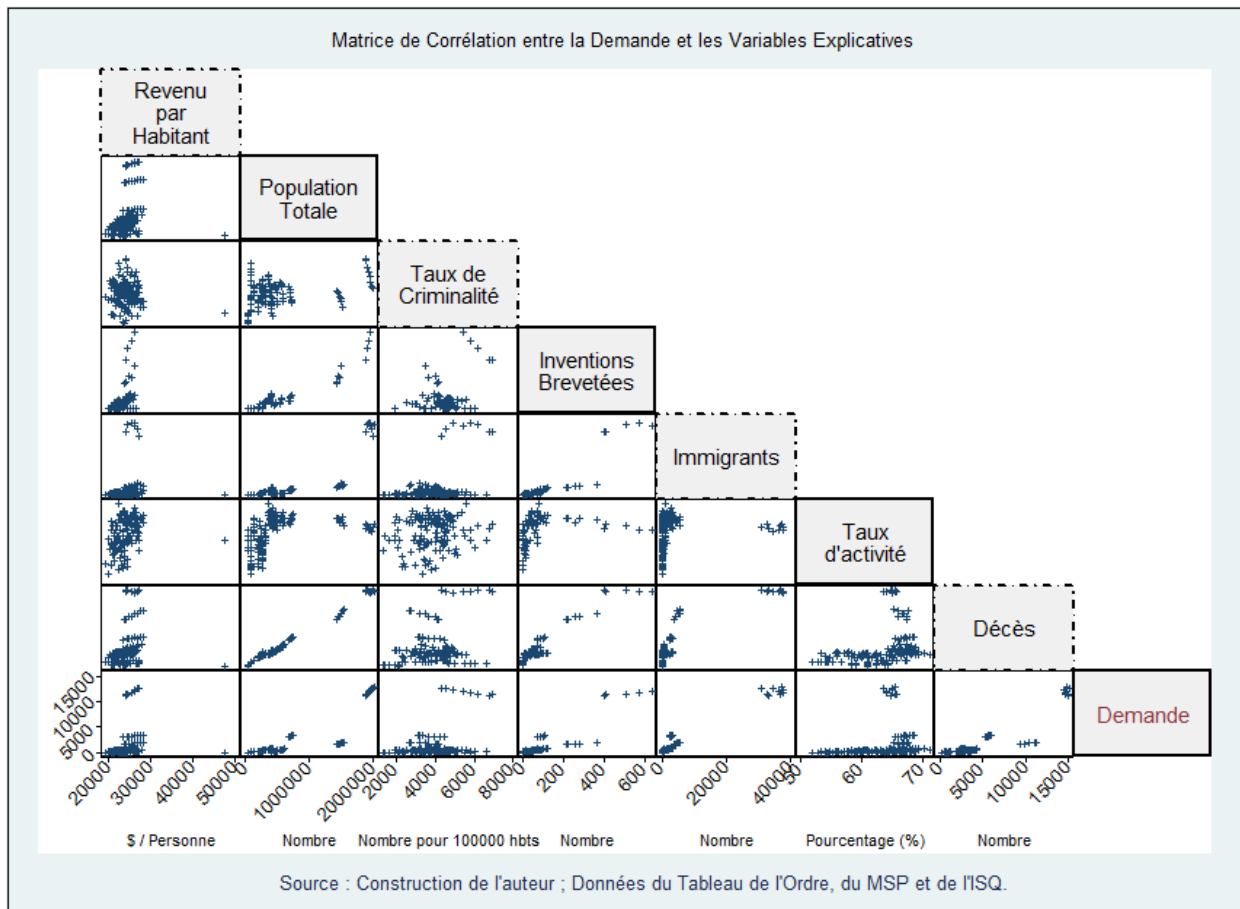
---

23. Lorsqu’on fait une régression avec effets fixes des variables explicatives exogènes de l’offre de services des avocats sur la marge extensive de notaires, on trouve  $F(6,79) = 35.21 > F_{0.05}(6; 80) = 2.21$ ; ce qui signifie que les variables qui expliquent le nombre d’avocats expliquent dans leur ensemble le nombre de notaires. On pourrait donc penser que le nombre de notaires est endogène. Les estimations corrigent pour cette endogénéité.

#### 4.2.3.2 Matrice de corrélations des variables de la demande

Les corrélations graphiques entre les différentes variables de l'équation de la demande sont illustrées par la Figure 4. On constate une corrélation positive entre la demande et, la population, les inventions brevetées, le revenu disponible par habitant, la criminalité, le nombre d'immigrants ainsi que le nombre de décès. Intuitivement et sur la base des corrélations, les régions à forte demande des services des avocats sont celles qui connaissent un revenu par tête élevé, ou celles ayant une population de grande taille, ou encore celles qui affichent un taux de criminalité élevé. Aussi, les régions à forte concentration d'immigrants ou celles ayant un nombre élevé d'inventions brevetées connaissent également un niveau élevé de demande des services des avocats. Les régions à faible demande sont caractérisées par de faibles niveaux dans la mesure des variables précédemment citées. Quant au taux d'activité, la corrélation avec la demande est également positive ; avec cependant une pente qui est relativement faible.

Graphique 4: Matrice de corrélations entre la demande et les variables explicatives



Source : construction de l'auteur ; données de l'ISQ, du MSP, et de l'OPQ.

### 4.2.3.3 Tableau de corrélations

Le Tableau 5 ci-dessous complète l'information graphique des matrices de corrélations précédentes en fournissant non seulement l'ampleur des coefficients de corrélations mais aussi les niveaux de significativité statistique ainsi que le nombre total d'observations.

Le Panel A du tableau met en exergue une corrélation positive et statistiquement significative à 1% entre l'offre et, le PIB, la densité de la population, les graduations au baccalauréat en SSH et le nombre de notaires. Ces résultats corroborent les tendances graphiques précédentes. Les amplitudes des coefficients de corrélation sont également élevées. Le salaire, l'expérience et son carré ne semblent pas avoir une corrélation significative avec l'offre.

Dans le Panel B, on relève une corrélation positive entre la demande et les différentes variables explicatives. Le seuil de significativité est de 5% pour le revenu par habitant et 1% pour les autres variables. Ces résultats sont en phase avec l'analyse graphique précédente.

Tableau 5: Corrélations entre les variables dans chaque équation du MES

Panel A : corrélations avec l'offre							
	PIB	Densité de la population	Expérience des avocats	Expérience quadratique	Baccalauréat en SSH	Salaire moyen régional	Nombre de notaires
Coefficients †	0.96***	0.88***	-0.08	-0.08	0.85***	0,08	0,91***
Observations	119	153	136	78	102	153	153

Panel B : corrélations avec la demande							
	Revenu par habitant	Population totale	Taux de criminalité	Inventions brevetées	Taux d'activité	Nombre d'immigrants	Nombre de décès
Coefficients †	0.18**	0.85***	0.37***	0.89***	0.97***	0.21***	0.88***
Observations	136	153	136	78	153	153	153

Source : calculs de l'auteur ; données du TO, de l'ISQ, du MSP, et de l'OPQ. Notes : \*\*  $p < 0.05$ , \*\*\*  $p < 0.01$ . † désigne les coefficients de corrélations partielles.

Les corrélations sont juste informatives sur la nature des co-mouvements et n'impliquent pas de relations causales. Pour y parvenir à cet effet, les données doivent être confrontées au modèle économétrique de la section 3, et ce, en utilisant une technique d'estimation adéquate. La section suivante présente les résultats issus des différentes estimations, les interprète et en fournit une discussion à la lumière des connaissances théoriques et empiriques existantes.



## 5 RÉSULTATS ET DISCUSSIONS

La présente section s’emploie à l’analyse des résultats des différentes estimations. L’analyse en question se fera faite en deux phases à savoir celle des estimations d’ensemble et celle des estimations par sous-groupes à savoir par genre et par domaine de pratique du droit.

### 5.1 Résultats des estimations d’ensemble

Les résultats des estimations d’ensemble (sans distinction de genre ni du domaine de pratique du droit) se trouvent consignés dans le Tableau 6. Dans ledit tableau, le Panel A récapitule les résultats des estimations de l’équation de l’offre tandis que ceux de l’équation de la demande sont synthétisés dans le Panel B. Les colonnes 2 et 3 du tableau fournissent respectivement les résultats des estimations par les MCO et les DMC qui sont des méthodes d’estimation à information limitée<sup>24</sup>. Les résultats des estimations par la méthode à information complète, en l’occurrence les TMC, sont fournis dans les colonnes 3 et 4. La colonne 3 fait abstraction de l’interdépendance entre l’offre et la demande tandis que la colonne 4 contient les résultats de la modélisation avec prise en compte de l’interaction entre l’offre et la demande des services des avocats. Les interprétations seront principalement basées sur les résultats de la colonne 4 qui sont ceux de la spécification précédemment décrite au 3.1.3<sup>25</sup>.

#### 5.1.1 Résultats de l’équation d’offre de services des avocats

Les résultats de la colonne 4 du Panel A du Tableau 6 suggèrent que la demande pour les services d’avocats, le PIB, la densité de la population et le salaire hebdomadaire moyen régional exercent une influence positive et significative sur les services offerts par les avocats. L’influence positive de ces variables sur l’offre de services des avocats se trouve en phase avec les prédictions théoriques (Annexe B.1 ). L’expérience moyenne de pratique des avocats et le terme quadratique de l’expérience présentent respectivement les signes positif et négatif prédits par la théorie, à savoir celle du capital humain. Toutefois, les ampleurs des effets sont statistiquement non significatifs aux seuils conventionnels de 1%, 5% et 10%.

---

24. Ces techniques consistent à l’estimation des paramètres du système en procédant équation par équation.

25. Les résultats des estimations sans effets fixes régionaux et temporels se trouvent à l’annexe B.4

Tableau 6: Résultats des estimations d'ensemble du modèle à équations simultanées

Méthode à information	Limitée		Complète	
	MCO <sup>(‡)</sup>	DMC	TMC <sup>(‡)</sup>	TMC
Effets régionaux $[\kappa_i; \nu_i]$	Oui	Oui	Oui	Oui
Effets temporels $[\eta_t; \lambda_t]$	Oui	Oui	Oui	Oui
	[2]	[3]	[4]	[5]
Panel A - dépendante Offre				
Demande	-	-.11 (.14)	-	.21** (.098)
Produit intérieur brut	.00005*** (4.5e-6)	.00004*** (1.1e-5)	.00004*** (9.7e-6)	.00004*** (7.8e-6)
Densité de la population $t_{-1}$	1.008*** (.28)	1.33*** (.29)	1.18*** (.33)	.91*** (.17)
Expérience moyenne	-26.5 (43.02)	28.8 (44.3)	-31.8 (55.7)	13.5 (24.9)
Expérience quadratique	.32 (.91)	-.72 (.95)	.72 (1.18)	-.21 (.53)
Graduations au baccalauréat $t_{-1}$	.035 (.05)	-.09 (.06)	-.02 (.08)	-.039 (.036)
Salaire moyen régional	.06 (.21)	.04 (.16)	.07 (.20)	.23** (.09)
Marge extensive de notaires	1.57*** (.41)	.06 (.89)	.66 (1.23)	-.35 (.60)
Constante	165.5 (570.7)	-198.2 (759.6)	160.03 (733.7)	-465.3 (332.7)
Panel B - dépendante Demande				
Offre	-	.43*** (.03)	-	.54*** (.05)
Revenu par habitant	.022** (.011)	.0023 (.011)	.036*** (.009)	0.011* (.004)
Population totale	.0033*** (.0009)	.0010 (.0012)	.0048*** (.0007)	.0008 (.0005)
Log du taux de criminalité	-227.6** (98.03)	-209.4** (84.52)	-219.5*** (77.8)	-162.6*** (43.14)
Inventions brevetées	1.56*** (.28)	1.25*** (.23)	1.06*** (.21)	.84*** (.11)
Immigrants	.0036 (.010)	-.021** (.009)	.007 (.007)	-.009** (.004)
Log du taux d'activité	-1.77 (160.5)	130.04 (138.6)	46.9 (123.3)	169.5** (66.1)
Nombre de décès	-.26*** (.04)	-.18*** (.037)	-.22*** (.028)	-.11*** (.018)
Constante	1390 (1020.1)	1293.2 (926.9)	525.7 (854.8)	450.5 (643.8)
R <sup>2</sup> Offre / R <sup>2</sup> Demande	.94/.60	.93/.94	.980/.983	.988/.984
Nombre d'observations	102/78	64/64	64/64	64/64

Source : estimations de l'auteur. Notes : \*  $p < 0.10$ , \*\*  $p < 0.05$ , \*\*\*  $p < 0.01$ . Les écarts-types corrigés par la technique proposée par Gujarati (2004) sont entre parenthèses, et ce, pour tenir compte de la régression en deux étapes séparées. <sup>(‡)</sup> sans prise en compte de la dépendance mutuelle entre l'offre et la demande.

Le coefficient associé à la demande en tant que régresseur est de 0.21 et significatif au seuil de 5%. L'interprétation causale stipule qu'une demande exogène pour les services de 100 avocats exprimée sur le marché des services juridiques se traduit, en moyenne et toutes choses égales par ailleurs, par une augmentation de l'offre des services de 21 avocats. Un tel résultat apporte un soutien à l'argument de la dépendance de l'offre des services juridiques vis-à-vis de la demande défendue par [Clark \(1992\)](#). L'analyse intuitive suggère ainsi que les opportunités de pratique pour les avocats sont étroitement liées à l'existence même d'une demande pour les services de ces professionnels juridiques. Du point de vue économique, une pression de la demande des services des avocats sur l'offre contribue à maintenir la rente de pratique dans la profession d'avocat à un niveau élevé. Ceci pourrait être synonyme d'un retour sur investissement élevé dans la profession d'avocat ; ce qui est susceptible d'influencer positivement l'offre à moyen ou long terme. Cette explication est en phase avec celle de [Pashigian \(1977\)](#). Ce dernier démontre théoriquement que le nombre de praticiens du droit est une fonction croissante du retour sur investissement anticipé dans la formation juridique.

Selon les preuves empiriques à notre disposition, le PIB constitue un facteur économique pertinent qui façonne l'offre de services des avocats. En effet, il ressort de l'évidence qu'en maintenant constants les autres facteurs d'offre, un million de dollars supplémentaire dans le PIB entraînent en moyenne une augmentation de l'offre des services de 40 avocats<sup>26</sup>. L'ampleur de l'effet semble faible, mais significative au seuil de 1%. Ce résultat met en exergue la taille économique des régions comme l'un des facteurs qui détermine la décision de localisation des avocats dans le cadre professionnel. Une grande économie offre sans doute des opportunités de pratique aux professionnels de services et particulièrement aux avocats.

Les estimations suggèrent que l'offre de services des avocats est positivement influencée par la densité de la population du passé au seuil de 1%<sup>27</sup>. En effet, une augmentation de la densité de la population de 100 habitants au Km<sup>2</sup> induit toutes choses égales par ailleurs, l'année suivante, une augmentation du nombre d'avocats de 91 personnes, et ce, dans le cadre de la prestation des services juridiques. Selon [Baxter et Yoon \(2014\)](#), la forte densité de la population crée une efficience dans la pratique des professionnels juridiques.

---

26. Il s'agit d'une augmentation de PIB en valeur nominale à prix constant.

27. La variable a été retardée d'une année pour tenir compte de la dynamique entre la période de l'augmentation de densité de la population et la décision de délocalisation des avocats pour desservir ce marché.

Les résultats concernant le PIB et la densité de la population fournissent un support empirique, à l'échelle du Québec, aux constats de [Arthurs et al. \(1986\)](#) et [Cromwell et Anstis \(2016\)](#) faisant état d'une concentration des avocats canadiens dans les zones économiquement avancées et densément peuplées telles que Montréal, Toronto et Vancouver. Ainsi, tout porte à croire que la distribution des avocats à l'échelle du Québec, dans le cadre professionnel, se trouve en partie motivée par des considérations économiques et démographiques des régions.

Le coefficient associé au salaire hebdomadaire moyen régional sort positif et significatif dans les estimations, et ce, au seuil de 5%. L'ampleur de l'effet causal s'élève à 0.23. Ainsi, lorsque le salaire hebdomadaire moyen dans une région donnée augmente de 10 dollars, cela se traduit en moyenne au bout d'une année (52 semaines) par l'augmentation du nombre d'avocats de ladite région d'environ 120 personnes<sup>28</sup>. L'effet causal positif et significatif du salaire sur l'offre est conforme avec la théorie néoclassique en économie du travail. Selon ce courant d'analyse, notamment la théorie du salaire d'efficience de [Leibenstein \(1957\)](#), les individus ont davantage tendance à travailler ou offrir des services pour des niveaux de salaires plus élevés. La relation positive entre la hausse du salaire et l'augmentation du nombre d'avocats peut aussi être interprétée comme un effet de migration des avocats. En effet, toutes choses égales par ailleurs, une augmentation du salaire hebdomadaire moyen d'une région donnée aura tendance à créer un écart salarial qui, *in fine*, pourrait inciter les avocats à y migrer dans ladite région pour prester leurs services étant donné l'écart salarial. Cet ordre de raisonnement rejoint celui de [Harris et Todaro \(1970\)](#). Ces auteurs soutiennent que la migration des travailleurs pourrait résulter d'une considération d'écart salarial.

L'expérience des avocats, ainsi que son terme quadratique présentent respectivement les signes positif et négatif prédits par la théorie; toutefois, les coefficients respectifs de 13.5 et -0.21 ne sont pas statistiquement non nuls. Ainsi, l'expérience et son terme quadratique ne semblent pas induire une influence significative sur l'offre de services des avocats selon l'évidence empirique conduite. Cette non-significativité pourrait s'expliquer par le fait que l'analyse est conduite en termes de marge extensive d'avocats. De notre perception, il se pourrait que ces variables retrouvent leur pertinence dans une analyse axée sur la marge intensive, c'est-à-dire le nombre d'heures travaillées ou de dossiers traités par avocat.

---

28. Le nombre d'avocats est donné par :  $0.23 \times 10 \times 52 = 119.6$ .

Dans la lignée des résultats non significatifs figure le nombre annuel de diplômés au baccalauréat en SSH qui est constitué des finissants en droit, en éducation, en sciences sociales et humaines, en sciences de l'administration et en arts. La marge extensive de notaires présente finalement un coefficient négatif, mais non significatif (l'ampleur est de -0.35)<sup>29</sup>. En rappel, les notaires sont des professionnels qui interviennent dans la fourniture des services juridiques aux côtés des avocats dans la province du Québec<sup>30</sup>. Le signe négatif et non significatif pourrait être perçu comme l'absence d'une concurrence significative ou encore la présence d'une concurrence non significative entre notaires et avocats dans l'offre d'ensemble des services des avocats. Tout comme les résultats de l'offre, ceux de la demande pour les services des avocats sont interprétés et discutés à la lumière de la littérature, et ce, dans ce qui suit.

### 5.1.2 Résultats de l'équation de la demande de services des avocats

Les résultats de la colonne 4 du Panel B du Tableau 6 mettent en lumière une influence positive et significative de l'offre (c'est-à-dire le nombre d'avocats), du revenu disponible par habitant, du nombre d'inventions brevetées et du taux d'activité, sur la demande de services des avocats. Le taux de criminalité, le nombre d'immigrants et le nombre de décès exercent par contre une influence négative et significative sur la demande des services des avocats.

Concernant l'offre, une augmentation exogène du nombre d'avocats de 100 personnes entraîne, en moyenne et toutes choses égales par ailleurs, une augmentation de la demande pour les services de 54 avocats. La baisse des coûts d'accès des services de ces professionnels qui pourrait résulter du jeu concurrentiel entre avocats en est un canal possible d'explication. En effet, une pression concurrentielle du côté de l'offre (augmentation du nombre d'avocats) aura tendance à faire baisser les coûts d'accès des services de ces professionnels juridiques. Cette baisse des coûts aura un effet favorable sur la demande pour les services des avocats, étant donné que les coûts constituent la principale contrainte à l'accès des services juridiques au Canada selon l'argument avancé par [Cromwell et Anstis \(2016\)](#).

---

29. Un signe positif ou négatif était attendu du coefficient de cette variable selon que ces deux professionnels juridiques interagissent en complémentarité ou de façon concurrentielle sur le marché des services juridiques.

30. Cela est typique à la province du Québec en Amérique du Nord qui, contrairement aux É.-U. ou au reste de Canada anglophone qui n'ont que des avocats dans le système juridique.

Le mécanisme sous-jacent ce canal consiste donc à dire qu'une baisse des coûts d'accès des services des avocats, pour un niveau donné de revenu de la clientèle, accroît le pouvoir d'achat ; traduisant ainsi la capacité de cette clientèle à accéder à ces services auparavant d'accès limité du fait des coûts élevés. Une lecture intuitive générale qui peut être déduite de l'influence positive de l'offre sur la demande des services juridiques consiste à dire que l'émergence de nouvelles réglementations ou de nouveaux cadres juridiques (offre de législation) est génératrice des besoins en services juridiques (Clark, 1992). Cette preuve offre un certain support empirique à la théorie de la demande des services juridiques induite par l'offre exposée dans l'analyse de Clark (1992). Des arguments allant dans le même ordre d'idée ont également été avancés dans la littérature par Sander et Williams (1989) et Priest (1993).

Les preuves empiriques nous enseignent également qu'un accroissement du revenu disponible par habitant de 1000 dollars se traduit, en moyenne et toutes choses égales par ailleurs, par une demande supplémentaire des services de 11 avocats. L'évidence ainsi établit au seuil statistique de 10% ne réfute pas l'idée selon laquelle l'existence d'une demande de services juridiques non satisfaite au Canada s'expliquerait par la contrainte de revenu des demandeurs de ces services (Cromwell & Anstis, 2016). Dans le fond, un niveau de revenu disponible de plus en plus élevé en desserrant la contrainte monétaire des consommateurs (clientèle individuelle des services juridiques) traduit la capacité de ces derniers à satisfaire leurs besoins en services juridiques. Le résultat obtenu s'aligne donc sur la prédiction micro-économique de la théorie du consommateur au sujet de la relation positive entre le revenu du consommateur et sa demande en biens et services, y compris les services juridiques fournis par les avocats.

Selon la présente évidence, 100 nouvelles inventions brevetées induisent en moyenne des besoins pour les services de 84 avocats. En effet, de nouvelles découvertes, à travers la mise en place de brevets, de marques, de propriétés intellectuelles, etc., nécessitent des actes juridiques et sont donc favorables à une augmentation de la demande des services juridiques. En tout état de cause, nous pensons que le domaine du droit de la propriété intellectuelle devrait davantage bénéficier de cette demande de documents juridiques ou d'expertises juridiques étant donné que les brevets relèvent du domaine du droit de la propriété intellectuelle<sup>31</sup>.

---

31. Le domaine du droit de la propriété intellectuelle regroupe les champs de pratique suivants : propriété intellectuelle, brevets, droit des auteurs, divertissement, marques de commerce.

Le taux d'activité, mesuré par le rapport entre la population active et l'ensemble de la population de 15 ans et plus, constitue un autre facteur qui détermine positivement la demande des services juridiques au Québec. L'ampleur de l'effet causal moyen est de l'ordre de 169.5 et statistiquement significative au seuil de 5%<sup>32</sup>. L'interprétation causale suggère qu'en maintenant constants les autres facteurs de demande des services des avocats, un accroissement du taux d'activité de 1% induit, en moyenne, une augmentation de la demande pour les services de 169 avocats. Le nombre de transactions pourrait être le canal de transmission. En effet, un niveau élevé du taux d'activité constitue un reflet du dynamisme de l'activité de production des entreprises. Il en résulte de ce dynamisme un accroissement du nombre de transactions entre les entreprises et les ménages d'une part, et entre les entreprises elles-mêmes d'autre part. Une fraction des transactions réalisées entre les agents économiques requiert l'usage de services juridiques (Pashigian, 1977); ce qui stimule la demande pour les services des avocats.

Le nombre de décès exerce une influence négative et significative au seuil de 1% sur la demande des services des avocats. En effet, toutes choses égales par ailleurs, 100 nouveaux décès enregistrés entraînent en moyenne une baisse de la demande des services de 8 avocats.

Les preuves empiriques établissent une relation négative et significative au seuil de 1% entre la demande des services des avocats et le taux de criminalité. En effet, une baisse du taux de criminalité de 1% induit une augmentation de la demande des services de 162 avocats<sup>33</sup>. Ce résultat est en contre phase avec l'analyse faite par Sander et Williams (1989). Ces auteurs, dans une analyse sans preuve empirique, suggèrent que la forte croissance de la demande des services juridiques observée aux É.-U. au cours de la décennie allant de 1970 à 1980 s'expliquerait par un ensemble de facteurs, dont le taux élevé d'activités criminelles, la représentation plus accrue des droits des accusés. Dans cet ordre d'analyse, on pourrait penser que la baisse tendancielle du taux de criminalité observée dans l'ensemble des régions de la province (Annexe A.2) se traduirait par une baisse de la demande de services juridiques. Ceci pourrait être plausible, du moins, pour les services juridiques dérivés du droit criminel. Toutefois, une baisse de taux de criminalité est aussi compatible avec une augmentation de la demande d'ensemble des services juridiques telle que suggérée par la présente évidence.

---

32. La forme logarithmique du taux d'activité intervient dans les régressions. Le coefficient qui y est associé représente donc une semi-élasticité.

33. Il s'agit du log du taux de criminalité. Ce coefficient représente donc une semi-élasticité.

Au moins deux explications à cet état peuvent être puisées dans la littérature dédiée à l'économie du crime. La première explication est intuitive. En effet, la criminalité découle d'une analyse rationnelle fondée sur un arbitrage coût-bénéfice (Becker, 1968 ; Ehrlich, 1996). Un agent économique s'engage dans une activité illégale si son utilité espérée dans cet état excède celle qui pourrait être obtenue en consacrant le temps et les ressources à d'autres activités légales (Becker, 1968). Sous l'angle de l'arbitrage, la baisse observée du taux de criminalité (Annexe A.2 ) pourrait être interprétée comme une transition progressive des activités illégales vers des activités légales à l'échelle de la province. Les nouveaux entrants dans le cadre légal auront besoin de documents juridiques pour être, se conformer ou exercer dans la légalité ; ce qui stimule sans doute la demande des services juridiques. Pour fixer les idées, prenons l'exemple sur la légalisation du cannabis au Québec prévue par la loi C-45. En procédant à la légalisation, ce qui était auparavant illégal devient légal ; ce qui contribue à la baisse des activités criminelles. Les investisseurs et commerçants auront besoin de documents juridiques (autorisation, permis, attestation, etc.) pour opérer dans le secteur du cannabis. L'expression de ces besoins contribue donc à accroître la demande des services juridiques.

La seconde explication est d'ordre économique. En effet, la criminalité est considérée dans la littérature dédiée à l'économie du crime comme étant une déséconomie externe qui génère une perte nette sociale (Becker, 1968). Une augmentation de la criminalité s'accompagne d'une augmentation des ressources privées et publiques engagées pour la prévention du fléau (Becker, 1968 ; Ehrlich, 1996 ; Freeman, 1999). À titre illustratif, la perte économique en temps de travail et coûts médicaux du côté des victimes d'activités criminelles est évaluée aux É.-U. à 532 dollars par crime (Freeman, 1999). Dans le même ordre illustratif, Bauer et Owens (2004) rapportent que les É.-U. dépensent chaque année environ 200 milliards de dollars pour poursuivre, arrêter et punir les criminels. Du point de vue économique, la réduction de la criminalité libère ainsi des ressources qui peuvent être utilisées pour la satisfaction d'autres types de besoins juridiques dans divers domaines du droit. Parallèlement, une réduction de la *criminalité blanche* telle que l'évasion fiscale en améliorant les finances publiques pourrait impacter positivement sur la demande de services juridiques. Selon l'évaluation faite par Fortin, Lacroix, et Pinard (2009), les pertes fiscales encourues par le gouvernement du Québec dûes à l'économie souterraine représentaient en 2002 près de 3,3 milliards de dollars.



Une réduction de ces types d'activités criminelles accroît sans doute les ressources publiques qui peuvent, en partie, être affectées par exemple au programme d'aide juridique ; ce qui est favorable à la satisfaction de la demande en services juridiques des agents éligibles. Ces ressources peuvent également être utilisées sous forme de transferts aux ménages ; ce qui est favorable à l'augmentation de la demande des services juridiques via le rehaussement du pouvoir d'achat qui en découle.

La population qui constitue une clientèle potentielle des services juridiques présente le signe positif espéré. Son influence sur la demande des services des avocats n'est cependant pas significative ; ce qui est partiellement en phase avec l'évidence empirique établit par [Pagliero \(2011\)](#). Ce dernier trouve un effet non seulement positif, mais également significatif aux É.-U. En effet, selon le résultat de l'auteur, une augmentation de la population de 1% se traduit par une augmentation de la demande des services juridiques de l'ordre de 0.3%

Le coefficient associé aux immigrants sort négatif. En effet, selon les résultats, une augmentation du nombre d'immigrants de 1000 personnes induit, en moyenne et toutes choses égales par ailleurs, une baisse de la demande des services de 9 avocats. L'ampleur de l'effet nous paraît faible, mais reste cependant significative au seuil de 5%. Ce résultat est de nature contre-intuitive lorsqu'on se réfère à l'argument de [Clark \(1992\)](#) selon lequel le mouvement international des individus devrait stimuler la demande de services juridiques. Pour l'instant, nous ne disposons pas d'une explication convaincante de ce résultat contre-intuitif.

Afin de pouvoir juger de la robustesse des résultats précédemment interprétés, une analyse de sensibilité a été effectuée. Cet exercice porte essentiellement sur la technique d'estimation. En effet, au lieu d'effectuer une estimation d'ensemble du système par les TMC, chaque équation du MES a été estimée séparément par la méthode des DMC qui est robuste en cas d'erreur de spécification dans le système. Les résultats sont consignés dans la colonne 3 du Tableau 6. En comparant ces résultats avec ceux de la colonne 5, on peut constater que les variables qui sont significatives dans les deux colonnes conservent les mêmes signes ; ce qui conforte l'explication des différents mécanismes de transmission précédemment développés. Aussi, on peut constater que les résultats pour bon nombre de variables sont proches. En tout état de cause, nous pensons que la qualité des résultats d'intérêt n'est pas très affectée.

## 5.2 Résultats des estimations par sous-groupes

Cette recherche, au-delà des estimations d'ensemble, s'intéresse aux estimations par sous-catégories en vue de l'analyse des effets hétérogènes qui existeraient dans les comportements d'offre et de demande des services des avocats, étant donné que le tout n'est pas simplement la somme des parties. Les résultats de ces estimations sont synthétisés dans le Tableau 7.

### 5.2.1 Résultats des estimations par genre : avocates versus avocats

Les colonnes 2 et 3 du Tableau 7 contiennent les résultats des estimations par genre (avocates et avocats). Les résultats des colonnes 2 et 3 nous enseignent que l'offre, en matière de nombre d'avocates et d'avocats, et la demande réagissent différemment à des variations exogènes de l'environnement socio-économique et démographique des régions de pratique.

Selon l'évidence empirique, l'offre de services des avocates contrairement à celle des avocats se trouve significativement façonnée par le PIB et la densité de la population. En effet, une augmentation de la valeur nominale du PIB à prix constant d'un million de dollars entraîne en moyenne une augmentation du nombre d'avocates de 40 personnes. Parallèlement, en maintenant les autres facteurs d'offre constants, un accroissement de la densité de la population de 10 habitants au km<sup>2</sup> se traduit dans l'année qui suit par une augmentation de l'effectif des avocates de l'ordre de 9 personnes. L'enseignement qui peut être tiré de ces résultats c'est que le choix des zones de pratique des avocates, contrairement à celui des avocats, est fortement dépendante de la conjoncture économique et démographique desdites zones. L'expérience moyenne de pratique dans la profession d'avocat ainsi que son terme quadratique sont non significatifs à la fois dans les estimations d'ensemble que dans les régressions par genre. Toutefois, les signes présentés sont conformes aux attentes théoriques.

Une augmentation du salaire hebdomadaire moyen régional de 10 dollars n'a pas d'incidence significative sur l'offre de services des avocats. Cependant, une augmentation de la même ampleur se traduit en moyenne et toutes choses égales par ailleurs, au bout d'une année, par l'augmentation de la marge extensive d'avocates à hauteur de 109 personnes.

Selon les estimations effectuées, les diplômés au baccalauréat en SSH exercent un effet ambivalent sur l'offre dépendamment qu'il s'agit de l'offre des avocates ou celle des avocats.

Tableau 7: Résultats des estimations par genre et par domaine de pratique du droit

Effets hétérogènes	Par genre			Par domaine du droit		
	Avocates	Avocats	Ensemble	Civil	Criminel	Affaires
Méthode d'estimation	TMC			TMC		
	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]
Panel A - Variable dépendante : Offre						
Demande	.11 (.10)	.07 (.05)	.21** (.098)	.64 (2.86)	.42 (.61)	.61** (.26)
Produit intérieur brut	.00004*** (9.1e-6)	4.3e-8 (3.9e-6)	.00004*** (7.8e-6)	-7.5e-6 (.0004)	-.00001 (.00005)	.00011*** (.00003)
Densité de la population $t_{-1}$	.91*** (.19)	.015 (.08)	.91*** (.17)	5.44 (5.92)	.95 (1.27)	6.90*** (.59)
Expérience moyenne <sup>(‡)</sup>	50.06 (30.9)	3.38 (5.96)	13.5 (24.9)	8.24 (79.6)	23.09 (20)	-10.5** (4.7)
Expérience quadratique <sup>(‡)</sup>	-1.19 (.80)	-.07 (.12)	-.21 (.53)	-.10 (1.16)	-.89 (.61)	-.14 (.16)
Graduations au baccalauréat $t_{-1}$	-.095** (.04)	.033** (.016)	-.039 (.036)	-1.02 (1.16)	-.13 (.28)	-1.35*** (.11)
Salaire moyen régional	.21** (.098)	.008 (.04)	.23** (.09)	.69 (2.92)	.27 (.63)	1.38*** (.28)
Marge extensive de notaires	-1.43** (.71)	.45** (.27)	-.35 (.60)	13.4 (44.01)	3.75 (3.54)	-2.93 (4.9)
Constante	-732.9 (301.88)	-30.8 (84.8)	-465.3 (332.7)	-1428.3 (3283.3)	-472.5 (506.3)	-1177.4*** (243.9)
Panel B - Variable dépendante : Demande						
Offre	.49*** (.08)	.08*** (.027)	.54*** (.05)	1.60*** (.38)	1.04** (.24)	1.39*** (.09)
Revenu par habitant	.008 (.009)	.0009 (.003)	.011* (.004)	-.025 (.05)	-.01 (.05)	.001 (.012)
Population totale	.0005 (.0003)	.0002 (.00024)	.0008 (.0005)	-.0028 (.003)	-.00097 (.005)	-.005*** (.0008)
Log du taux de criminalité	-161.6** (63.44)	-6.93 (20.05)	-162.6*** (43.14)		-320.5 (398.1)	
Inventions brevetées	.68** (.17)	.10* (.05)	.84*** (.11)			
Immigrants	-.01 (.006)	.0005 (.0019)	-.009** (.004)	.20*** (.04)		.36*** (.07)
Log du taux d'activité	165.6* (95.3)	5.57 (29.98)	169.5** (66.1)	378.8 (665.8)	276.20 (643.1)	32.55 (161.3)
Nombre de décès	-.10*** (.02)	.00006 (.008)	-.11*** (.018)		-.006 (.17)	
Constante	510.7 (641.3)	32.91 (189.6)	450.5 (643.8)	-941.8 (2773.5)	1721.1 (4248.2)	313.2 (674.4)
R <sup>2</sup> Offre / R <sup>2</sup> Demande	.99/.98	.987/.986	.988/.984	.85/.83	.89/.73	.77/.77
Observations	64/64	64/64	64/64	64/64	64/64	64/64

Source : estimations de l'auteur. Notes : \*  $p < 0.10$ , \*\*  $p < 0.05$ , \*\*\*  $p < 0.01$ . Les écarts-types sont entre parenthèses et ont été corrigés pour tenir compte de la régression en deux étapes séparées. <sup>(‡)</sup>variables différenciées par genre pour les colonnes 2 et 3 et par domaine du droit pour les colonnes 5 à 7.

En effet, toutes choses égales par ailleurs, 100 nouvelles graduations au baccalauréat en SSH dans une année donné se traduisent dans l'année suivante par une augmentation de l'offre de services de 3 avocats contre une baisse de l'offre de services de 9 avocates. La baisse de l'offre de services des avocates faisant suite à l'augmentation du nombre de diplômés au baccalauréat en SSH s'explique par la fourniture des services juridiques par les non-avocats<sup>34</sup>. Ces non-avocats concurrencent les avocates dans la prestation des services juridiques comme les transactions commerciales, la rédaction de contrats et le conseil financier. L'augmentation des services des avocats suite aux graduations supplémentaires s'interprète comme une complémentarité entre non-avocats et avocats dans la prestation des services juridiques. En tout état de cause, ces résultats nous enseignent que la relation professionnelle entre avocat(e)s et non-avocats n'est pas univoque. Il existe des liens de complémentarité et de concurrence entre ces professionnels. Cependant, le fait que la complémentarité soit établie du côté des avocats et que la concurrence a été établie du côté des avocates nécessite une analyse fine.

La marge extensive de notaires exerce également une influence ambivalente sur l'offre par genre. En effet, la marge extensive de notaires et le nombre d'avocates sont liés par une relation négative (-1,43) et significative au seuil de 5%; tandis que la relation avec le nombre d'avocats est positive (0,45) et significative au seuil de 10%. Ces relations signifient d'une part que les notaires et les avocates interagissent de façon concurrentielle sur le marché des services juridiques; et d'autre part, que la relation professionnelle entre les notaires et les avocats est complémentaire. Ce résultat tout comme le précédant dépeint la réalité qui prévaut sur le marché. Cependant, l'analyse des canaux dépasse le cadre de notre étude.

Les résultats de la demande de services juridiques par genre se trouvent consolidés dans le Panel B du Tableau 7. Ces résultats stipulent qu'une augmentation exogène de l'offre du marché est bénéfique à la fois pour la demande des services des avocates ainsi que celle des avocats. Toutefois, par rapport à la demande des services des avocats, la demande en services des avocates bénéficie davantage de cet effet stimulant de l'offre. Ce résultat s'expliquerait, à notre sens, par la tendance récente à la féminisation de la profession d'avocat. Du point de vue du nombre, cette prédominance féminine pourrait refléter une concurrence plus poussée

---

34. Les non-avocats sont constitués des professionnels issus des SSH tels que les comptables, les conseillers financiers, les actuaires, les psychologues, les conseillers conjugaux, etc.

dans la sous-catégorie des avocates qui, par rapport à la sous-catégorie des avocats, aura un avantage comparatif en termes de prix. L'offre de services des avocates à prix plus abordable va ainsi détourner une partie substantielle de la demande des services juridiques du marché.

L'influence significative au seuil de 10% du revenu disponible par habitant sur la demande d'ensemble des services juridiques ne l'est plus dans un marché segmenté par genre. Il s'agit d'un résultat qui, à notre sens, a du sens. En effet, si l'on perçoit le jeu concurrentiel par le nombre, la concurrence des fournisseurs de services juridiques dans un marché segmenté (avocates ou avocats) sera moins intense par rapport à celle d'un marché fusionné (avocates et avocats). Toutes choses égales par ailleurs, la baisse du prix des services juridiques qui résulterait de la concurrence sur le marché segmenté sera moins importante que la baisse qui sera enregistrée sur un marché élargi. Pour un niveau donné de revenu disponible, la hausse du pouvoir d'achat qui résulterait de la baisse des prix sera moindre dans le marché segmenté par rapport au marché d'ensemble. Puisque le pouvoir d'achat est le canal par lequel le revenu disponible stimule la demande des services juridiques, on pourrait donc s'attendre à ce que la demande réagisse davantage sur le marché d'ensemble par rapport au marché segmenté ; ce qui pourrait constituer une explication possible des résultats ainsi obtenus.

Quant à la criminalité, les estimations nous indiquent qu'une réduction de 1% du taux de criminalité se traduit en moyenne par une augmentation de la demande des services de 161 avocates. L'analyse par genre stipule cependant que la réduction de la criminalité n'induit pas un effet statistiquement significatif sur la demande des services des avocats.

Selon les estimations d'ensemble, 100 nouvelles inventions brevetées devraient susciter, en moyenne et toutes choses égales par ailleurs, des besoins pour les services de 84 avocat(e)s. Les estimations par sous-groupes précisent que 68 de ces besoins juridiques s'adressent aux avocates contre 10 pour les avocats. Une explication de ce clivage pourrait venir de l'avantage comparatif féminin en prix précédemment mis en exergue. La facilité d'accès physique des avocates constitue une autre explication possible. En effets, lorsqu'il y a plus d'avocates que d'avocats, on pourrait penser qu'il est plus facile d'entrer en contact avec les premiers.

La population n'a pas d'influence significative sur la demande pour les services des avocates et celle des avocats. Toutefois, le signe économique est celui anticipé. De même, les immigrants ne semblent pas être déterminants dans l'explication de la demande par genre.

### 5.2.2 Résultats par domaine droit : droit des affaires, droit civil et droit criminel

Les comportements d'offre et de demande des services des avocat(e)s en droit civil, criminel et des affaires se trouvent dans les colonnes 5, 6 et 7 du Tableau 7<sup>35</sup>. Les différents champs de pratique dans les domaines du droit civil, criminel et des affaires sont fournis à l'annexe B.2. Concernant les estimations par domaine du droit, certaines variables de l'équation de la demande ont été retirées dépendamment du domaine considéré. Par exemple, les inventions brevetées ne figurent pas dans l'équation de la demande en droit civil, criminel et des affaires parce que cette variable est plutôt reliée à la demande des services juridiques en droit de la propriété intellectuelle<sup>36</sup>. De même, le taux de criminalité ne figure que dans l'équation de la demande en droit criminel. Les immigrants figurent à la fois dans l'équation de demande en droit civil et celle en droit des affaires. Selon la compilation de l'ISQ, cette variable est constituée de trois catégories de personnes à savoir les immigrants économiques, les réfugiés et autre catégorie d'immigrants<sup>37</sup>. De notre analyse, nous pensons que les immigrants économiques (hommes d'affaires, investisseurs, etc.) pourraient susciter des besoins juridiques en droit des affaires. Parallèlement, nous pensons que les immigrants en tant que regroupements familiaux pourraient stimuler la demande des services juridiques en droit civil ; ce qui explique la prise en compte de cette variable dans la demande en droit civil et celle en droit des affaires. En tout état de cause, ces considérations ne relèvent que de notre analyse intuitive et sont sans fondement théorique. Elles peuvent donc être sujettes à certaines critiques.

Les résultats des colonnes 5 et 6 du Panel A nous révèlent que le comportement d'offre des services des avocat(e)s dans les domaines du droit civil et criminel ne semble pas être significativement relié aux phénomènes spécifiés. Intuitivement, nous pouvons dire que l'offre dans ces domaines ne réagit pas à un déséquilibre du marché (variation exogène de la demande).

Une tentative d'explication à la non-significativité de la demande des services en droit civil sur l'offre dans ledit domaine pourrait être avancée. En effet, la non-réponse de l'offre suite à une variation de la demande en droit civil pourrait s'expliquer par l'existence des besoins juridiques initialement non satisfaits du fait par exemple des coûts élevés. L'argument

---

35. Il s'agit des effets causaux moyens d'ensemble différenciés par domaine du droit.

36. Le domaine du droit de la propriété intellectuelle regroupe les champs de pratique suivants : propriété intellectuelle, brevets, droit des auteurs, divertissement, marques de commerce.

37. Les données sont disponibles pour le total. Il n'y a donc pas une compilation par catégorie.

des coûts d'accès élevés pour les services juridiques a déjà été avancé par [Cromwell et Anstis \(2016\)](#) pour justifier l'existence des besoins juridiques non comblés au Canada. Dans la configuration précédemment décrite, une pression de la demande sur l'offre aura probablement pas ou peu d'incidence sur le prix d'offre si, l'augmentation de la demande est telle que le nouveau prix de demande est toujours inférieur à celui de l'offre. S'il en est ainsi, l'offre ne va probablement pas s'ajuster à une incitation de prix pour résorber le déséquilibre du marché.

L'explication précédente pourrait évidemment s'étendre pour apporter une justification à l'absence d'une pression significative de la demande pour les services des avocat(e)s en droit criminel sur l'offre dans ledit domaine. Une explication supplémentaire se trouve en partie dans les données. En effet, l'annexe A.2 dépeint une situation contextuelle marquée par une baisse tendancielle de la criminalité au Québec couplée avec une hausse tendancielle du nombre d'avocat(e)s dont le domaine de pratique principal est le droit criminel. De la lecture de cette figure, tout porte à croire que l'augmentation du nombre d'avocat(e)s en droit criminel (offre) n'est pas expliquée par les besoins pouvant résulter des activités criminelles.

Les résultats de la colonne 7 du Panel A indiquent qu'une augmentation de la demande pour les services de 100 avocat(e)s entraîne une augmentation de l'offre des services de 61 avocat(e)s, et ce, dans le domaine du droit des affaires. L'ampleur de l'effet causal du PIB sur l'offre de services des avocat(e)s en droit des affaires est plus importante que celle dans les estimations d'ensemble (tout domaine confondu). En effet, une augmentation du PIB d'un million de dollars entraîne ; en moyenne et toutes choses égales par ailleurs, une augmentation du nombre d'avocat(e)s en droit des affaires de 110 personnes contre une augmentation de 40 personnes pour la moyenne d'ensemble. La densité de la population dont l'effet causal est de 6.9, détermine l'offre de services des avocat(e)s en droit des affaires au seuil de 1%. Ces résultats ont du sens quand on se réfère à l'annexe B.2 qui répertorie les champs de pratiques dans les différents domaines du droit. En effet, on constate du Tableau 9 que les champs couverts par le domaine du droit des affaires tels que, le secteur bancaire, celui des institutions financières et de l'intermédiation financière, le secteur commercial, etc. sont, selon notre perception, beaucoup plus développés dans les zones à forte capacité économique qui, du reste sont généralement peuplées. Par rapport aux constats de [Arthurs et al. \(1986\)](#) et [Cromwell et Anstis \(2016\)](#) faisant état d'une concentration des avocat(e)s canadiens dans

les zones peuplées et économiquement avancées, l'évidence par domaine raffine davantage ces constats avec la preuve que la concentration est plus poussée pour les avocat(e)s en droit des affaires. Toutefois, ces constats ne sont pas en contre phase avec les résultats d'ensemble.

Le salaire hebdomadaire moyen régional dont le coefficient est positif mais non significatif dans la détermination de l'offre de services des avocat(e)s en droits civil et criminel retrouve sa significativité lorsqu'on se situe dans le monde du droit des affaires. En effet, l'évidence par domaine du droit suggère qu'une hausse du salaire hebdomadaire moyen de 10 dollars se traduit au bout d'une année, soit 52 semaines, par l'augmentation du nombre d'avocat(e)s qui pratiquent dans le domaine du droit des affaires de 717 personnes, soit environ six fois l'augmentation de la moyenne d'ensemble qui est de 120 avocat(e)s<sup>38</sup>. En mettant en parallèle ces résultats, on pourrait déduire qu'une augmentation du salaire hebdomadaire moyen offre plus d'opportunités d'affaires aux avocat(e)s exerçant dans le domaine du droit des affaires, et ce, par rapport à l'ensemble des avocat(e)s.

Le coefficient associé aux diplômés au baccalauréat en SSH (-1.35), pour le droit des affaires, est négatif et significativement non nul au seuil de 1% . Ceci traduit l'existence d'une concurrence entre les avocat(e)s oeuvrant dans le segment du droit des affaires et les non-avocats dans le cadre de la fourniture des services juridiques affiliés au domaine du droit des affaires. En effet, les professionnels non avocats (comptables, consultants, actuaires, conseillers financiers, courtiers en douane, etc.) s'incurvent dans les domaines auparavant réservés aux avocats, notamment le droit des affaires, en offrant des services de conseil financier, de transaction commerciale, de négociation et de rédaction de contrats, etc.<sup>39</sup>. Avec des honoraires probablement moins élevés que ceux des avocat(e)s, ces professionnels non-avocats pourraient évincer une part de marché substantielle au détriment des avocat(e)s.

L'expérience moyenne de pratique présente un signe aberrant lorsqu'on se situe dans le domaine du droit des affaires. L'ampleur du coefficient estimé est -10.5 et statistiquement significative à 5%. Ce résultat pourrait signifier que l'offre en droit des affaires est de plus en plus assurée par les jeunes avocats (voir annexe A.3). Dans le cas contraire, il s'agit d'un résultat contre-intuitif dont nous ne disposons pas d'explications convaincantes.

---

38. Le nombre d'avocat(e)s en droit des affaires est donné par :  $1.38 \times 10 \times 52 = 717.6$  contre la moyenne d'ensemble donné par  $.23 \times 10 \times 52 = 119.6$ .

39. <https://www.barreau.qc.ca/pdf/journal/vol29/no13/concurrence1.html>



Le Panel B du tableau 7 contient les résultats de la demande des services juridiques par domaine du droit. Les colonnes 5, 6 et 7 du tableau mettent en exergue une influence positive et significative au seuil de 1% de l'offre dans les domaines du droit civil, criminel et des affaires sur la demande pour les services des avocats dans lesdits domaines. L'effet de la baisse du prix via la pression de l'offre sur la demande en est un canal possible d'explication. Ce résultat pourrait aussi être interprété dans le cadre de la théorie de la demande de services juridiques induite par l'offre de [Clark \(1992\)](#). Par essence, cette théorie stipule qu'on a davantage besoin des services des avocat(e)s parce qu'il y a tout simplement de plus en plus de nouvelles réglementations. Sous cet angle, l'émergence de nouveaux cadres juridiques dans les domaines du droit civil, criminel et des affaires est génératrice des besoins juridiques dans ces domaines.

Le nombre d'immigrants influence positivement à la fois la demande en droit civil qu'en droit des affaires. Les effets causaux sont respectivement de 0.20 et 0.36 et statistiquement significatifs au seuil de 1%. En effet, 100 nouveaux immigrants sont susceptibles de générer, en moyenne et toutes choses égales par ailleurs, des besoins pour les services de 36 avocat(e)s en droit des affaires contre des besoins pour les services de 20 avocat(e)s dans le domaine du droit civil. Cette preuve vient en appui à l'argumentation de [Clark \(1992\)](#). Ce dernier soutient que le mouvement international des individus induit une demande de services juridiques.

L'effet négatif et significatif du taux de criminalité sur la demande des services juridiques d'ensemble devient non significatif lorsqu'on restreint l'analyse au domaine du droit criminel. Idéalement, on aurait souhaité avoir un coefficient positif et significatif pour cette variable lorsqu'on s'intéresse uniquement au droit criminel. Toutefois, le fait que le coefficient soit négatif et non significatif (-320.5) nous conforte un tant soit peu. Cet état de fait est le reflet que la demande en services juridiques en matière criminelle au Québec n'est pas liée au taux de criminalité. La lecture de l'annexe A.2 semble corroborer cet ordre d'analyse.

Enfin, la population influence la demande des services juridiques en droit des affaires de façon négative et significative au seuil de 1%. Ce résultat est contre-intuitif au regard du signe positif qui était initialement attendu. L'explication d'un tel résultat dépasse les limites de la présente étude.

## 6 CONCLUSION

Le marché québécois des services juridiques connaît une dynamique marquée d'une part par une forte croissance de l'offre et d'autre part par l'existence de besoins juridiques non satisfaits ([Observatoire des Services Professionnels, 2013](#)). Il est donc important d'avoir une compréhension plus fine des facteurs qui déterminent l'offre et la demande des services juridiques ; ce qui pourrait être utile au développement de mécanismes pouvant aider à assurer une meilleure adéquation entre les deux facettes dudit marché. C'est dans cet ordre d'idée que la présente étude a entrepris de mener une investigation au sujet des déterminants de l'offre et de la demande des services des avocats au Québec. La stratégie d'investigation repose sur l'approche d'une modélisation à équations simultanées des comportements d'offre et de demande des services des avocats. Le modèle ainsi proposé a été estimé par la technique des TMC sur des données régionales et annuelles du Québec allant de 2008 à 2016.

Les preuves empiriques suggèrent qu'une augmentation du nombre d'avocats de 100 professionnels entraîne, en moyenne et toutes choses égales par ailleurs, une augmentation de la demande pour les services de 54 avocats. La baisse des coûts d'accès pouvant résulter du jeu concurrentiel entre les avocats pour la fourniture des services en est le mécanisme de transmission. L'évidence stipule également qu'une demande pour les services de 100 avocats exprimée sur le marché se traduit par l'augmentation de l'offre de services de 21 avocats. L'enseignement qui découle de ces résultats consiste à dire que l'offre et la demande des services juridiques au Québec ne sont pas deux entités indépendantes, mais plutôt interdépendantes. La preuve de la dépendance mutuelle entre l'offre et la demande constitue la contribution majeure de cette recherche à la littérature dédiée à l'analyse de l'offre et de la demande des services juridiques. Cette interdépendance nécessite d'être prise en compte dans toute analyse empirique future reliée aux comportements d'offre et de demande des services juridiques.

Concernant les déterminants de l'offre des services juridiques, les résultats d'ensemble suggèrent que la croissance de l'offre de services, appréhendée par l'augmentation du nombre d'avocats, est induite par le PIB, le salaire moyen régional ainsi que la densité de la population. Intuitivement, les opportunités de pratique de la profession d'avocat dans la province sont sujettes à des facteurs de l'environnement économique et démographique des régions.

Du côté de la demande pour les services juridiques, il ressort des estimations que l'augmentation du revenu disponible par habitant, du nombre de brevets, ou du taux d'activité des régions induit une demande supplémentaire des services des avocats. Les preuves empiriques à notre disposition suggèrent également qu'une réduction du taux de criminalité est compatible avec une augmentation de la demande pour les services juridiques d'ensemble.

Outre les résultats d'ensemble, les estimations par sous-groupes suggèrent l'existence d'effets hétérogènes par genre et par domaine du droit (droit civil, droit criminel et droit des affaires) dans les comportements d'offre et de demande des services juridiques au Québec.

Dans une configuration caractérisée par l'existence de besoins juridiques non satisfaits, il est possible sur le plan de la politique économique de combler l'écart au regard de nos résultats. Premièrement, à travers l'accroissement du revenu disponible via une augmentant des transferts ou une réduction des impôts et taxes. Aussi l'évidence établit qu'une concurrence du côté de l'offre stimule la demande via la baisse des coûts. L'ouverture du marché ou la subvention des coûts sont de nature à rendre les services juridiques davantage accessibles.

La présente recherche, à travers les différentes preuves, contribue sans doute à l'alimentation de la connaissance empirique au sujet des déterminants de l'offre et la demande des services juridiques. Toutefois, en dépit de cette contribution, l'analyse n'est pas sans limites.

Les limites qui peuvent être relevées sont essentiellement d'ordre méthodologique. La principale limite vient du fait d'avoir considéré une configuration d'équilibre entre l'offre et la demande dans la modélisation du marché. Cette considération se justifie par l'absence de données sur la demande. Une deuxième limite potentielle de cette recherche est liée à la non-prise en compte de la mobilité géographique (interrégionale) des avocats dans le cadre de l'exercice de la profession. En effet, il est possible et fort probable que les avocats se déplacent entre régions voisines à l'intérieur de la province à la rencontre de leur clientèle. L'analyse aurait dû procéder à un clustering pour tenir compte de cette corrélation spatiale ; ce qui n'a pas été fait au regard du faible nombre de groupes de notre échantillon (17 régions).

Pour des recherches futures, il serait intéressant d'envisager une analyse orientée vers la marge intensive c'est-à-dire le nombre d'heures de services offerts et demandés. Cela nécessite avant tout des données microéconomiques dont la compilation est du ressort du BduQ. Le Barreau doit aussi oeuvrer dans la compilation des données sur la tarification des services.

## Références

- Abel, R. L. (1985). Comparative sociology of legal professions : an exploratory essay. *Law & social inquiry*, 10(1), 5–79.
- Abel, R. L. (2012). What does and should influence the number of lawyers? *International Journal of the Legal Profession*, 19(2-3), 131–146.
- Arthurs, H. W. (1973). Counsel, clients and community. *Osgoode Hall LJ*, 11, 437.
- Arthurs, H. W., Weisman, R., & Zemans, F. H. (1986). The canadian legal profession. *Law & Social Inquiry*, 11(3), 447–532.
- Bauer, L., & Owens, S. D. (2004). Justice expenditure and employment in the united states, 2001. *Bureau of Justice Statistic, Washington, DC*.
- Baxter, J., & Yoon, A. (2014). No lawyer for a hundred miles? mapping the new geography of access of justice in canada.
- Becker, G. S. (1968). Crime and punishment : An economic approach. In *The economic dimensions of crime* (pp. 13–68). Springer.
- Bernard, A. B., Redding, S. J., & Schott, P. K. (2011). Multiproduct firms and trade liberalization. *The Quarterly Journal of Economics*, 126(3), 1271–1318.
- Clark, R. C. (1992). Why so many lawyers—are they good or bad. *Fordham L. Rev.*, 61, 275.
- Cromwell, T. A., & Anstis, S. (2016). The legal services gap : Access to justice as a regulatory issue. *Queen’s LJ*, 42, 1.
- Currie, A. (2006). A national survey of the civil justice problems of low-and moderate-income canadians : incidence and patterns. *International Journal of the Legal Profession*, 13(3), 217–242.
- Davidson, R., & MacKinnon, J. G. (1993). Estimation and inference in econometrics. *OUP Catalogue*.
- Ehrlich, I. (1996). Crime, punishment, and the market for offenses. *Journal of Economic Perspectives*, 10(1), 43–67.
- Fortin, B., Lacroix, G., & Pinard, D. (2009). Estimation of the underground economy in quebec. *Revue économique*, 60(5), 1257–1274.
- Freeman, R. B. (1999). The economics of crime. *Handbook of labor economics*, 3, 3529–3571.

- Gilson, R. J. (1990). The devolution of the legal profession : A demand side perspective. *Md. L. Rev.*, 49, 869.
- Green, B. A. (2012). The flood of us lawyers : natural fluctuation or professional climate change? *International Journal of the Legal Profession*, 19(2-3), 193–207.
- Greene, W. H. (2005). *Econométrie* (5<sup>e</sup> éd.). Pearson éducation France.
- Gujarati, D. N. (2004). *Econométrie*. De Boeck Supérieur.
- Halliday, T. C. (1986). Six score years and ten : Demographic transitions in the american legal profession, 1850-1980. *Law and Society Review*, 53–78.
- Harris, J. R., & Todaro, M. P. (1970). Migration, unemployment and development : a two-sector analysis. *The American economic review*, 60(1), 126–142.
- Hausman, J. A. (1974). Full information instrumental variables estimation of simultaneous equations systems. In *Annals of economic and social measurement, volume 3, number 4* (pp. 641–652). NBER.
- Hausman, J. A. (1978). Specification tests in econometrics. *Econometrica : Journal of the econometric society*, 1251–1271.
- Henderson, W. D., & Zahorsky, R. M. (2011). Paradigm shift. *ABAJ*, 97, 40.
- Hsiao, C. (2007). Panel data analysis—advantages and challenges. *Test*, 16(1), 1–22.
- INFRAS. (2016). *Enquête sur le sentiment d'accès et la perception de la justice au québec*.
- Jeune Barreau de Montréal, . (2016). *Situation de l'emploi chez les jeunes avocats du québec*.
- Klein, L. R. (1950). *Economic fluctuations in the united states, 1921-1941*.
- Leibenstein, H. (1957). *The theory of underemployment in densely populated backward areas*. Cambridge, England Cambridge : University Press.
- McKamey, M. (2017). Legal technology : Artificial intelligence and the future of law practice. *Appeal : Rev. Current L. & L. Reform*, 22, 45.
- Menkel-Meadow, C. (1986). The comparative sociology of women lawyers : The "feminization" of the legal profession. *Osgoode Hall LJ*, 24, 897.
- Michelson, E. (2013). Women in the legal profession, 1970-2010 : A study of the global supply of lawyers. *Ind. J. Global Legal Stud.*, 20, 1071.
- Miller, N. P. (2012). Lawyers as economic drivers—the business case for legal services. *Browser Download This Paper*.

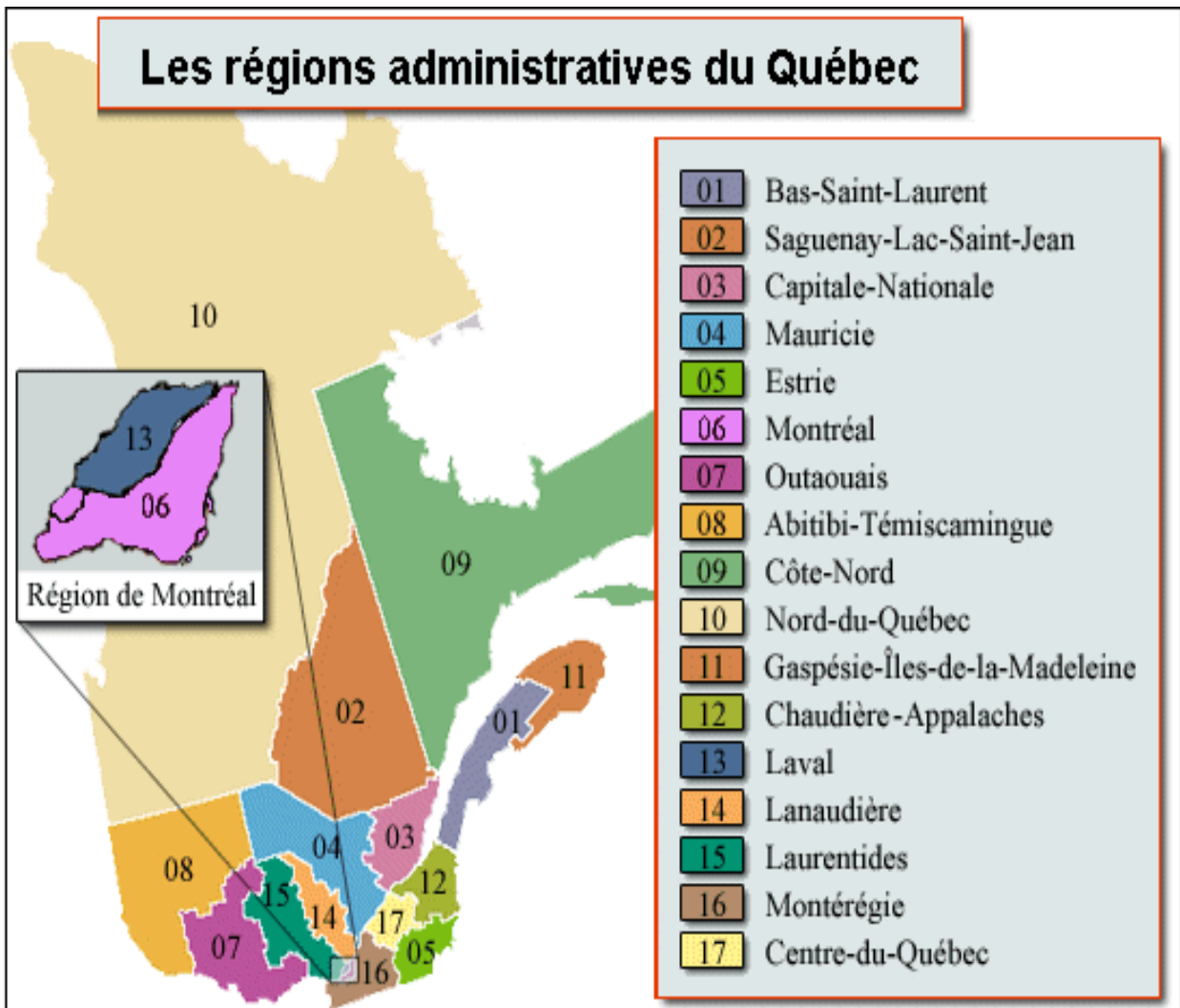
- Mincer, J. (1974). Schooling, experience, and earnings. *human behavior & social institutions* no. 2.
- Observatoire des Services Professionnels, . (2013). *L'offre et la demande des services juridiques : Les besoins des ménages à revenus moyens* (Rapport technique).
- Pagliari, M. (2011). What is the objective of professional licensing? evidence from the us market for lawyers. *International journal of Industrial organization*, 29(4), 473–483.
- Pashigian, B. P. (1977). The market for lawyers : The determinants of the demand for the supply of lawyers. *The Journal of Law and Economics*, 20(1), 53–85.
- Priest, G. L. (1993). The origins of utility regulation and the " theories of regulation " debate. *The Journal of Law and Economics*, 36(1, Part 2), 289–323.
- Replogle, T. J. (2016). The business of law : Evolution of the legal services market. *Mich. Bus. & Entrepreneurial L. Rev.*, 6, 287.
- Sander, R. H., & Williams, E. D. (1989). Why are there so many lawyers? perspectives on a turbulent market. *Law & Social Inquiry*, 14(3), 431–479.
- Strickland, A. D., & Weiss, L. W. (1976). Advertising, concentration, and price-cost margins. *journal of political Economy*, 84(5), 1109–1121.
- Susskind, R. E. (2010). *The end of lawyers ? : rethinking the nature of legal services*. Oxford University Press.
- Wooldridge, J. M. (2009). Introductory econometrics a modern approach, south-western centage learning. *Canada, ISBN-13*, 978–0.
- Wooldridge, J. M. (2010). *Econometric analysis of cross section and panel data*. MIT press.
- Yoon, A. H. (2016). Focus feature : Artificial intelligence, big data, and the future of law : The post-modern lawyer : Technology and the democratization of legal representation. *Univ. of Toronto LJ*, 66, 456–555.
- Zellner, A., & Theil, H. (1962). Three-stage least squares : simultaneous estimation of simultaneous equations. *Econometrica : Journal of the Econometric Society*, 54–78.

# ANNEXES

# A ANNEXES GRAPHIQUES

## A.1 Cartographie des régions de la province du Québec

Graphique 5: Cartographie des régions administratives de la province du Québec

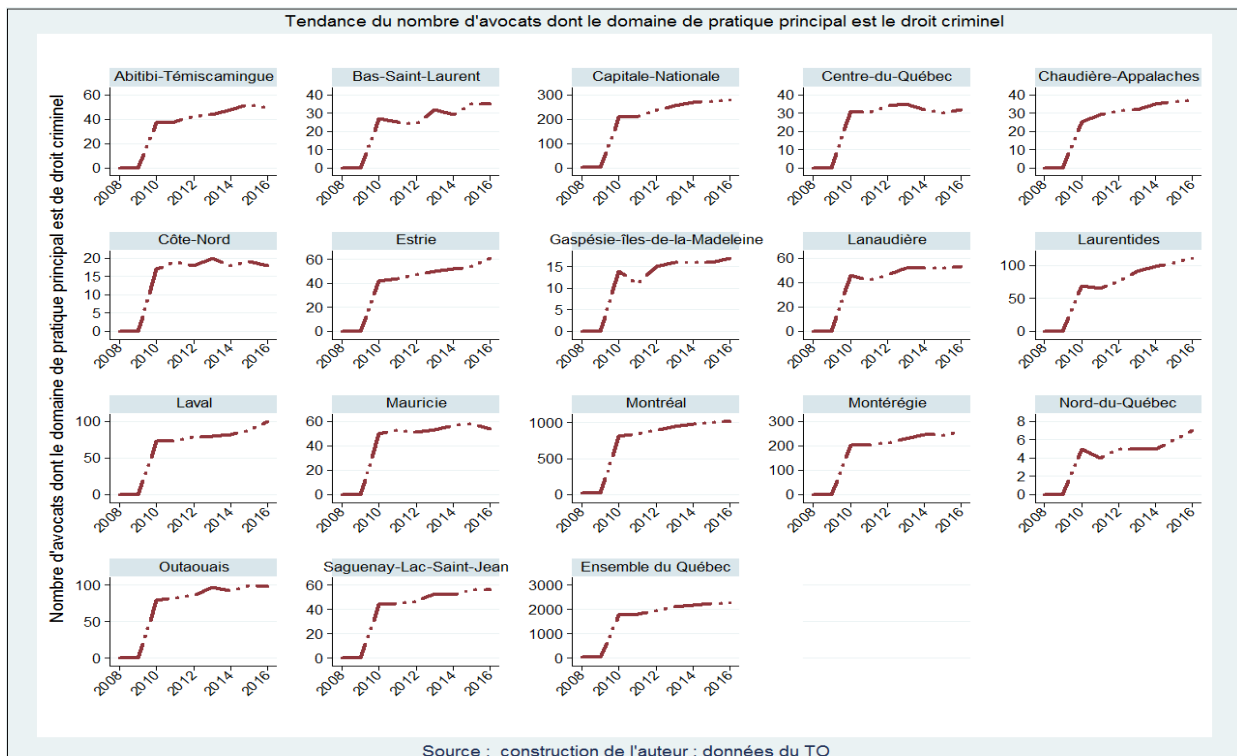
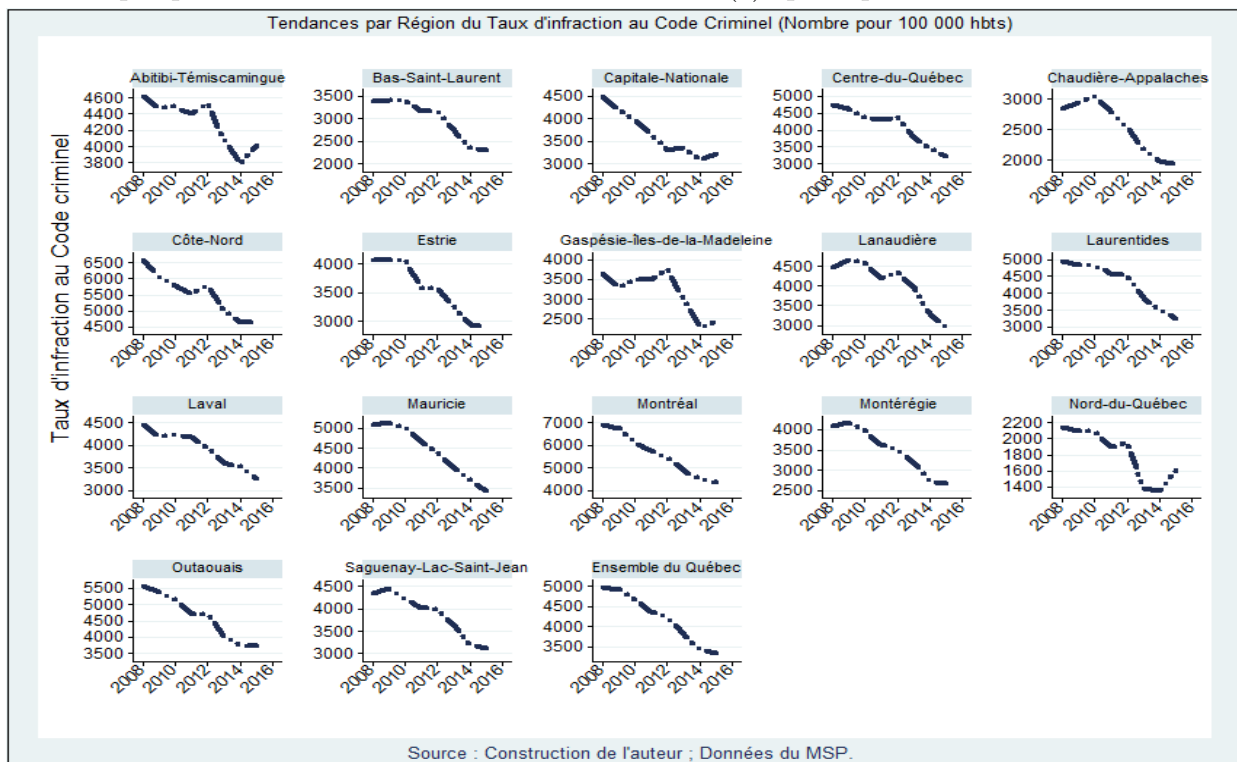


Source : Service nationale du RÉCIT de l'univers social, 2017. Note : Les frontières actuelles des régions administratives de la province du Québec datent de 1987 à l'exception du Centre-du-Québec et de la Mauricie dont les frontières ont été établies en 1997 (ISQ, 2017).



## A.2 Taux de criminalité vs avocat(e)s pratiquant en droit criminel

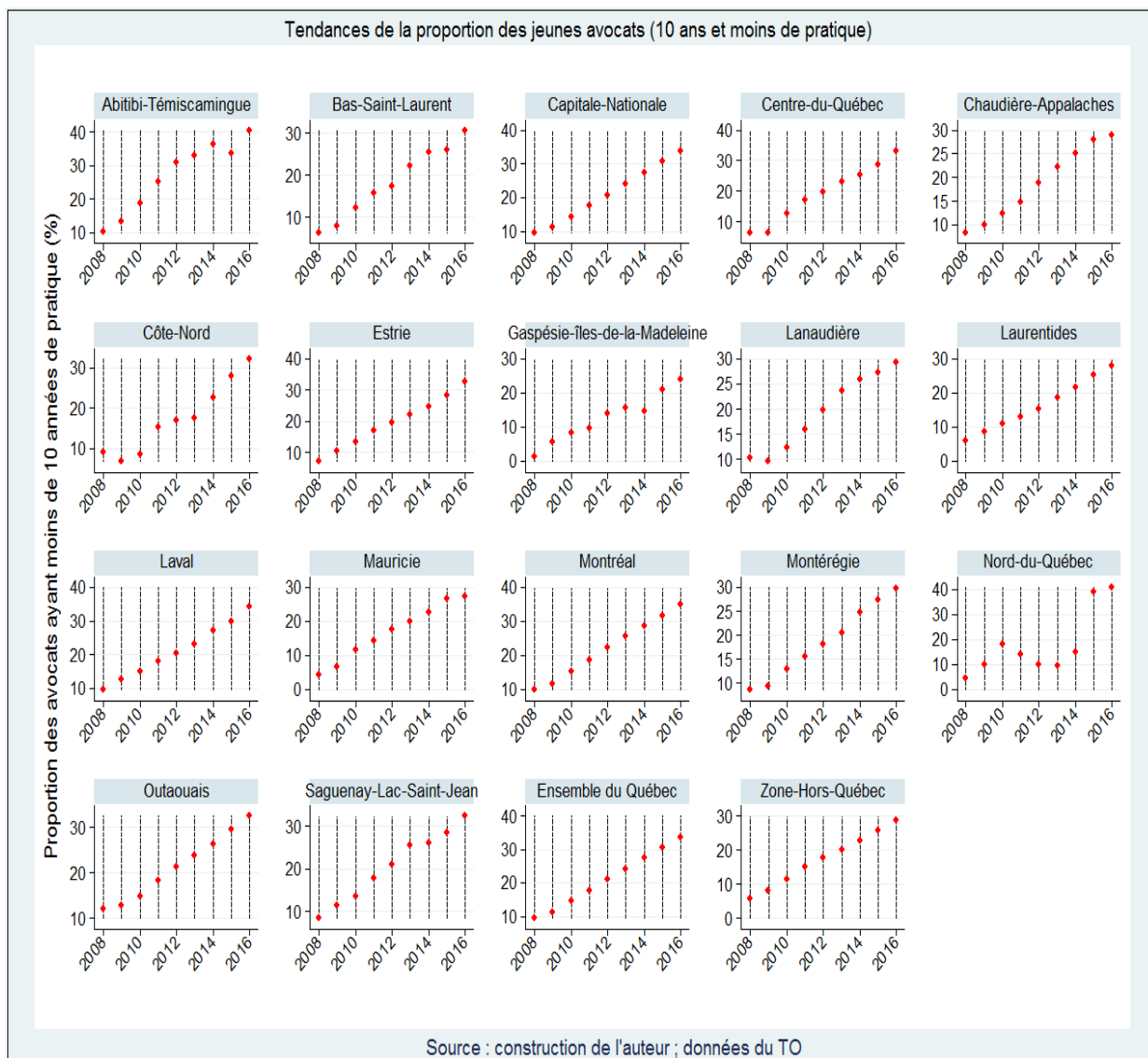
Graphique 6: Taux de criminalité versus avocat(e)s pratiquant en droit criminel



Note : Le saut observé à partir de 2009 dans les tendances s'explique par l'augmentation du taux de réponse à la question sur le domaine principal de pratique du droit. Il s'agit d'une question à réponse non obligatoire.

### A.3 Tendances de la proportion d'avocat(e)s ayant 10 ans ou moins d'expérience

Graphique 7: Tendances des avocat(e)s ayant 10 ans ou moins d'expérience de pratique



Source : construction de l'auteur ; données du TO

## B TABLEAUX EN ANNEXES

### B.1 Variables, signes espérés et sources des données

Tableau 8: Variables du MES, désignations, signes espérés et sources des données

Variables explicatives	Désignations	Signes attendus	Sources des données	
	Équation de la demande			
Offre	O	Positif	+	BduQ
Revenu par habitant	Rev	Positif	+	ISQ
Population totale	Pop	Positif	+	ISQ
Log du taux de criminalité	Crim	Ambigu	+/-	MSP
Nombre d'inventions brevetées	Brev	Positif	+	ISQ
Nombre d'immigrants	Img	Positif	+	ISQ
Log du taux d'activité	Act	Positif	+	ISQ
Nombre de décès	Dec	Ambigu	+/-	ISQ
	Équation de l'offre			
Demande	D	Positif	+	BduQ
Produit intérieur brut	Pib	Positif	+	ISQ
Expérience moyenne des avocats	Exp	Positif	+	BduQ
Expérience quadratique	$Exp^2$	Négatif	-	BduQ
Salaires hebdomadaire moyen régional	Sal	Positif	+	ISQ
Diplômés au baccalauréat en SSH <sub>t-1</sub>	Bac	Positif	+	ISQ
Densité de la population <sub>t-1</sub>	Dens	Positif	+	ISQ
Nombre de Notaires	Not	Ambigu	+/-	OPQ

Source : construction de l'auteur. Notes : BduQ = Barreau du Québec, ISQ = Institut de la Statistique du Québec, MSP = Ministère de la Sécurité Publique du Québec et OPQ = Office des Professions du Québec.

## B.2 Champs couverts par le droit civil, criminel et des affaires

Tableau 9: Champps de pratiques dans les domaines du droit civil, criminel et des affaires

Code	Champs de pratiques	Code	Champs de pratiques
Domaine du droit des affaires		Droit civil - litige - action collective	
65	Affaires	125	Civil
67	Droit bancaire et institutions financières	128	Litige
70	Droit commercial	131	Assurances
73	Droit commercial international	134	Construction
76	Droit de la concurrence	137	Contrats
79	Droit des compagnies et sociétés	140	Copropriété
82	Droit des coopératives	143	Crédit-bail
85	Droit des organismes sans but lucratif	146	Droit de la consommation
88	Droit des valeurs mobilières	149	Expropriation
91	Financement	152	Fiducies
94	Franchisage	155	Immobilier
97	Intermédiaires financiers	158	Louage
		161	Obligations
		164	Prescription
		167	Preuve civile
		170	Procédure civile
Domaine du droit criminel - pénal		173	Publicité des droits
		176	Action collective
250	Criminel	179	Responsabilité civile
253	Pénal	182	Responsabilité professionnelle
256	Droit carcéral	185	Servitude
259	Justice pour adolescents	188	Sûretés
262	Preuve pénale	191	Vente
265	Procédure pénale	194	Vices cachés

Source : Barreau du Québec, 2017.

### B.3 Résultats des estimations de première étape des TMC

Tableau 10: Résultats des estimations de première étape des triples moindres carrés

Méthode d'estimation	Moindres Carrés Ordinaires			
	Avocats		Notaires	
	Coefficients	Écart-types	Coefficients	Écart-types
	[1]	[2]	[3]	[4]
Produit intérieur brut	.00003***	(.00001)	-2.7e-6	(1.9e-6)
Densité de la population $t-1$	.50	(.52)	.33***	(.10)
Expérience moyenne	-34.8	(72.6)	11.7	(14.4)
Expérience quadratique	.38	(1.46)	-.22	(.29)
Graduations au baccalauréat $t-1$	-.17	(.12)	-.08***	(.02)
Salaire moyen régional	.28	(.23)	.04	(.047)
Revenu par habitant	-.036**	(.010)	.001	(.003)
Population totale	.0009	(.001)	.0005*	(.0002)
Log du taux de criminalité	43.1	(120.4)	-33.4	(23.9)
Inventions brevetées	1.13***	(.36)	.24***	(.07)
Immigrants	-.03**	(.01)	-.0005	(.002)
Log du taux d'activité	-26.3	(192.1)	-1.09	(38.1)
Nombre de décès	-.15***	(.05)	-.008	(.010)
Constante	1710.9	(2164)	33.6	(429.5)
R <sup>2</sup>	0.92		0.76	
F	30.9		20.35	
Nombre d'observations	64		64	

Source : estimations de l'auteur. Notes : \*  $p < 0.10$ , \*\*  $p < 0.05$ , \*\*\*  $p < 0.01$ .

## B.4 Comparaison avec les résultats sans retards et sans effets fixes

Tableau 11: Comparaison des résultats avec ceux sans retards et sans effets fixes

Méthode d'estimation	Triples Moindres Carrés		
	Oui Oui [2]	Oui Non [3]	Non Oui [4]
		Panel A : Offre	
Demande	.21** (.098)	.40*** (.08)	1.70*** (.16)
Produit intérieur brut	.00004*** (7.8e-6)	.00002*** (4.6e-6)	-.00003** (.00001)
Densité de la population	.91*** (.17)	.46*** (.13)	-1.05*** (.33)
Expérience moyenne des avocats	13.5 (24.9)	19.44 (19.1)	-320.7 (198.7)
Expérience quadratique	-.21 (.53)	-.45 (.41)	5.55 (4.19)
Graduations au baccalauréat en SSH	-.039 (.036)	-.04* (.03)	-1.47*** (.08)
Salaire hebdomadaire moyen régional	.23** (.09)	.04 (.08)	-1.36*** (.36)
Marge extensive de notaires	-.35 (.60)	.75*** (.18)	7.14*** (.51)
Constante	-465.3 (332.7)	-274.8 (254.5)	5177.8* (2775.5)
		Panel B : Demande	
Offre	.54*** (.05)	.46*** (.05)	.33*** (.05)
Revenu disponible par habitant	.011* (.004)	.005 (.005)	.08*** (.01)
Population totale	.0008 (.0005)	.0006 (.0004)	-.007*** (.0004)
Log du taux de criminalité	-162.6*** (44.14)	-130.4*** (37.3)	-7.71 (65.59)
Inventions brevetées	.84*** (.11)	.76*** (.11)	-2.17*** (.49)
Immigrants	-.009** (.004)	-.003 (.004)	.16*** (.01)
Log du taux d'activité	169.5** (160.5)	109.6* (59.09)	2489.2*** (274.4)
Nombre de décès	-.11*** (.018)	-.08*** (.02)	1.11*** (.05)
Constante	450.5 (643.8)	608.9* (360.2)	-12396*** (1236.01)
R <sup>2</sup> Offre / R <sup>2</sup> Demande	.988/0.984	.90/.92	.86/.83
Nombre d'observations	64/64	78/78	64/64

Source : estimations de l'auteur. Notes : \*  $p < 0.10$ , \*\*  $p < 0.05$ , \*\*\*  $p < 0.01$ . Les écarts-types sont entre parenthèses.